

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

COMPTE-RENDU OFFICIEL
DU
CONGRÈS DIOCÉSAIN
DE 1912

Tenu à QUIMPER

LES 8, 9, 10 & 11 SEPTEMBRE

Sous la présidence de Monseigneur DUPARC

Evêque de Quimper & de Léon



CHATEAULIN

IMPRIMERIE A. CORCUFF, QUAI DE BREST, 6

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

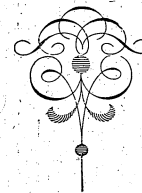
COMPTE-RENDU OFFICIEL
DU
CONGRÈS DIOCÉSAIN
DE 1912

Tenu à QUIMPER

LES 8, 9, 10 & 11 SEPTEMBRE

Sous la présidence de Monseigneur DUPARC

Evêque de Quimper & de Léon



CHATEAULIN

IMPRIMERIE A. CORCUFF, QUAI DE BREST, 6



DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

COMPTE-RENDU OFFICIEL

DU

CONGRÈS DIOCÉSAIN

DE 1912

Tenu à QUIMPER les 8, 9, 10 & 11 Septembre

Sous la présidence de Monseigneur DUPARC, Evêque de Quimper & de Léon.

INTRODUCTION

L'attente de Monseigneur l'Evêque n'a pas été trompée. Sa Grandeur avait, aux Retraites ecclésiastiques, magnifiquement à son clergé le désir que chaque Comité Paroissial se fit représenter par deux de ses membres, accompagnés d'un prêtre. C'est bien la proportion que nous avons pu constater.

Les séances du Congrès n'ont jamais compté moins de 500 membres. Plusieurs fois les auditeurs ont dépassé le chiffre de 600. Les départs et les arrivées se compensaient chaque jour, ce qui nous donne le chiffre très élevé d'au moins 900 congressistes, en y comptant les prêtres ; et, comme les comités sont formés de l'élite des paroissiens, cela explique l'impression ressentie vivement par un habitué des Congrès, le bon Abbé H.-Y. Leroy de l'Action Populaire : « Quels hommes ! quelles intelligences éveillées ! quels cœurs ardents ! »

Cœurs ardents, parce que remplis de la flamme divine allumée au foyer du tabernacle. Monseigneur avait demandé que le Congrès fut œuvre de piété et d'édification. Il l'a été



Eglise catholique
en Finistère

Document numérisé en 2026

vraiment par les communions générales de chaque jour ; il l'a été par les chants si pleins d'entrain et de ferveur : chant du *Credo* ; chant des deux cantiques qui servaient, à la messe du matin et aux séances, de cri de ralliement, le premier, aux pieds du Christ Roi :

« Parle, commande, règne ! Nous sommes tous à toi ! »
le second, au giron de la Sainte Eglise Romaine :

« Comme il est doux, Sainte Eglise Romaine,
« Aux vrais chrétiens, ton maternel amour ! »

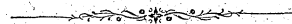
Intelligences éveillées : Il suffisait pour s'en convaincre, de constater avec quelle attention soutenue était écoutée la lecture des rapports ; quels applaudissements soulignaient les passages caractéristiques et les pensées qui donnaient corps à leurs devoirs de membres des comités, devoirs dont dépend le succès de l'Union Catholique ; d'entendre les réflexions échangées en fin de séance. Je cite celle-ci : « Mais c'est une puissance formidable que crée cette organisation ! »

Et quels hommes ! De toutes les classes sociales, depuis les plus beaux noms de Bretagne, et en grand nombre, jusqu'aux agriculteurs d'élite ; depuis les commerçants et chefs d'industrie jusqu'aux ouvriers et employés si avertis, délégués de Brest, Morlaix, Rospenden, Pont-l'Abbé, Concarneau et d'ailleurs ; tous fraternisant dans une conversation animée, toujours surnaturelle, car c'est là le caractère de ces bonnes et saintes journées. C'est pour Dieu qu'ils travaillent, et pour son Eglise, dont ils sont les enfants les plus fidèles et les plus dévoués ; c'est Dieu qu'ils invoquent si pieusement et avec tant de ferveur, dans la récitation en commun du *Pater* et de l'*Ave* avec le grand signe de Croix, qui commence et termine chaque réunion ; c'est Dieu encore à qui il est rendu hommage en la personne de son Vicaire sur la terre dans l'adresse envoyée à Rome par l'Evêque au nom de tous les membres du Congrès ; et quand l'auguste réponse est parvenue, c'est Dieu qu'on veut écouter debout et découverts, en signe de respect et d'amour, c'est sous la main divine que tous courbent le front pour recevoir la Bénédiction du Souverain Pontife.

*
* *

En tête de ce compte-rendu, nous mettons l'adresse au Souverain Pontife et la réponse du Cardinal Merry del Val ; puis le magnifique discours d'ouverture du Congrès prononcé par Monseigneur l'Evêque, et la belle lettre de M. le C^{te} de Mun.

Nous prendrons successivement chaque titre du Questionnaire-Programme étudié pendant le Congrès. Du rapport auquel il aura donné matière, des débats qui l'auront suivi, des vœux adoptés, nous essayerons de mettre en relief les pensées mères et de déduire les conclusions pratiques. Cette méthode nous priera, il est vrai, du charme goûté aux éloquents développements que les rapporteurs nous ont fait applaudir ; mais il nous a paru qu'une vue d'ensemble de chaque sujet et des points très nets, bien marqués, rendraient l'étude plus facile au sein des Comités, et conduiraient plus aisément à des résolutions pratiques.



Discours de Monseigneur l'Évêque,

Instaurare omnia in Christo.
(EPH., I, 10.)

MES FRÈRES

I. — Ce mot est de saint Paul. Pie X en a fait le programme de son Pontificat. Vous savez avec quelle fermeté et quelle constance il s'attache à le réaliser.

Ce qu'il fait en grand dans l'Eglise entière, nous avons à le faire en détail dans chaque diocèse.

Je ne dis pas seulement *nous*, les prêtres, mais *vous* et *nous*, les laïques comme les prêtres, les uns comme des chefs, les autres comme des coopérateurs, les uns et les autres pénétrés du même esprit et se dévouant du même cœur. C'est pourquoi votre consigne est la même que celle des prêtres, des Evêques, et du Pape : *Instaurare omnia in Christo*. Il faut tout restaurer dans le Christ.

Remarquez, mes Frères, le mot qu'emploie le Pape après Saint Paul : *Instaurare*, restaurer. Le Pape ne fait pas du nouveau. Il ne reconstruit pas. Il restaure. Il n'y a pas en effet, à reconstruire la cité chrétienne autrement que Dieu ne l'a bâtie, a-t-il dit lui-même, dans la Lettre sur le Sillon. « On n'édifiera pas la société, si l'Eglise n'en jette les bases et ne dirige les travaux. Non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est : c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse, sur ses fondements naturels et divins, contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : *Omnia instaurare in Christo*. »

Même quand il provoque et bénit nos *Congrès*, le Pape ne nous demande rien de nouveau, car, selon la remarque déjà ancienne du cardinal Pie, résumant tous les commentaires de saint Paul, l'institution des Congrès de catholiques

fonctionnait dès les temps de la primitive Eglise, quand, durant trois siècles, le Clergé et les fidèles persécutés, se mettant avec plus ou moins de succès sous la protection du droit d'association, ajoutaient à leurs réunions religieuses régulières, des assemblées spéciales plus générales et d'un genre à part, tenues tantôt sur un point et tantôt sur un autre des chrétientés existantes, pour traiter « les questions palpitantes du moment et les intérêts solennels de la grande communauté chrétienne » (1).

Nous ne faisons donc que rajeunir une institution antique et l'adapter à nos besoins actuels. Ou plutôt, ce n'est pas nous qui donnons à l'action catholique cette forme traditionnelle. Ce ne sont même pas ceux qui nous ont précédés dans la voie des Congrès. L'action catholique n'est jamais simplement l'action des fidèles, des prêtres, ou même du Pape : à vrai dire, ce n'est jamais l'action des hommes, quels qu'ils soient. C'est l'action de l'Esprit saint. Il conduit et sanctifie l'Eglise, mission aussi difficile que de la fonder. Nous ne sommes que ses instruments. C'est lui qui détermine, à l'heure actuelle, dans nos diocèses de France, autour de la hiérarchie d'origine divine, toute cette organisation auxiliaire de comités paroissiaux, cantonaux et diocésains, et qui suscite ces Congrès, où les catholiques viennent s'encourager et s'éclairer mutuellement, pour rendre leur activité plus entreprenante et plus persévérante, au service de Dieu. C'est pourquoi nous allons commencer par appeler sur nos réunions sa direction et sa grâce par le chant du *Veni, creator spiritus* ; et, soyez sans crainte, si nous suivons bien l'impulsion qu'il nous donnera, nous n'aurons aucune peine à être pleinement d'accord avec les directions pontificales, car le Pape, de plus près et plus abondamment que tout autre, en vertu de sa fonction surhumaine, reçoit ses lumières de l'Esprit saint, et c'est de Lui également qu'il emprunte sa force pour nous la communiquer.

II. — Qu'avons-nous donc à restaurer ensemble, mes bien chers Frères ?

Omnia. Tout. C'est beaucoup dire, j'en conviens.

(1) Cf. Cardinal Pie. Tome IX, p. 200.

Est-ce donc que tout le programme de la vie de l'Eglise, qui est le nôtre, à nous, prêtres, sera aussi le vôtre, à vous, laïques, et que l'administration, l'enseignement, les sacrements mêmes, vont devenir de votre compétence ? Vous savez votre catéchisme. Le laïque ne doit pas empiéter sur les attributions du prêtre. L'ordre et la juridiction, dont nous sommes investis, établissent entre vous et nous, je ne dis pas une distance, mais une distinction profonde, qui d'ailleurs ne doit pas nous empêcher d'être intimement unis les uns aux autres pour l'œuvre commune. La réalisation même du programme propre au Clergé peut et doit être rendue plus facile par le concours que les laïques lui fournissent, dans l'administration, dans l'enseignement, et dans les sacrements eux-mêmes. Nous en faisons tous les jours l'expérience. Mais surtout toutes les œuvres de piété, de charité, d'apostolat, d'école, de patronage, d'intérêt matériel, et, plus que toute autre, l'œuvre de la défense religieuse, où ils ont leur grande part d'initiative et d'action, leur permettent de contribuer efficacement à la restauration plus entière et plus profonde de l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans leur pays. Voilà l'essentiel de leur programme.

N'est-ce pas déjà par l'action énergiquement concordante de l'Eglise et du peuple que nous avons pu, dans la crise ouverte chez nous depuis plusieurs années, garder intacte, et même plus complète qu'au temps du Concordat, la *Constitution de l'Eglise*, conformément à l'ordre du Pape et aux lois établies par Notre Seigneur et par ses représentants sur la terre ? Les catholiques étrangers ont félicité les catholiques français d'avoir accompli là *une œuvre gigantesque* (1). Ce mot est de trop. Soyons plus modestes pour être plus justes. Nous n'avons pas eu à réorganiser l'Eglise de France. Nous avons seulement empêché de la désorganiser. C'était déjà beaucoup, et c'était difficile, parce que toutes les ressources qui nous assuraient auparavant le strict nécessaire nous ont manqué brusquement. Mais, d'une part, nous avions, du Saint-Esprit et de Rome, des ordres précis. L'obéissance était donc facile. Il n'est pas besoin d'avoir du

(1) Le Tablet.

génie et de l'héroïsme pour obéir. Le Pape disait : « La loi est anticanonique, n'en tenez pas compte. » C'était clair et formel. Quel catholique pouvait hésiter ? D'autre part, nous avions avec nous le cœur de notre peuple, qui a été charitable pour son Dieu et pour ses prêtres, et, avec son cœur nous avions son âme, qui a été courageuse et fidèle. Si la crise était aiguë, l'union était complète entre les catholiques et leurs chefs. Aussi l'Eglise est demeurée debout. On a pu l'amputer de quelques-unes de ses congrégations religieuses, et, cette perte, momentanée, je l'espère, a été pour nous très cruelle. On a pu, par les lois, multiplier pour elle les difficultés de vivre. On n'a pas pu l'empêcher de refaire, ou plutôt de continuer sa vie, plus tourmentée, mais aussi plus féconde que dans beaucoup de siècles plus croyants. Ce résultat méritait bien de la part de ses fils l'effort auquel ils ont concouru avec tant d'ensemble. En sauvant la constitution et les lois de l'Eglise en France, et en y développant ses œuvres, ils ont, en réalité, tout sauvé. *Instaurare omnia in Christo*.

III. — *In-Christo*, mes Frères. Je vous parle avec toute ma foi, et je fais appel à toute la vôtre. L'œuvre que nous voulons accomplir n'est pas seulement celle de Notre Seigneur Jésus-Christ Rédempteur, mais celle de Notre Seigneur Jésus-Christ Roi. A l'heure actuelle, ce qui est le plus contesté en Jésus-Christ, c'est le Souverain, Roi par sa divinité, Roi également par son humanité sur la terre comme au ciel, Roi des individus, des familles, des nations, et Juge des responsabilités collectives comme des actes personnels.

En niant cette royauté, on nie du même coup tous les droits et toute l'œuvre de Jésus-Christ. C'est pourquoi, à l'encontre de cette négation, nous qui savons toute l'étendue des devoirs que nous impose notre baptême, nous venons, associant nos croyances et nos actes, affirmer et prouver notre fidélité au Roi divin, et lui promettre, dans l'humble mesure, ou mieux dans la mesure croissante, je l'espère, de nos forces, de travailler, puisqu'on l'a chassé de la vie nationale, à l'y faire rentrer, en le mettant totalement et sans retard dans notre vie à nous, et progressivement dans celle

du peuple tout entier, qui fut si longtemps le peuple de Dieu. *Instaurare omnia in Christo*. Voilà ce que veut notre Union.

Nous savons bien que ce programme ne se réalisera pas comme par enchantement. Nos persécuteurs ne s'y prêteraient pas. Demeurons pourtant des hommes d'espérance, mes Frères. Le Roi que nous servons finit toujours par réussir, même quand ses soldats semblent échouer. Prenons donc loyalement notre part de la tâche commune. Nous faciliterons la victoire chrétienne de ceux qui nous suivront.

Souvenons-nous seulement que, pour être les bons ouvriers de cette tâche, catholiques d'aujourd'hui ou catholiques de demain, nous devons tous, sous peine d'échec non seulement certain mais même humiliant pour notre Eglise autant que pour nous, nous faire un tempérament nouveau, je veux dire un tempérament plus conforme à notre foi catholique. Il est étrange que l'on puisse appeler nouveau pour nous un pareil tempérament, qui devrait être le tempérament même de notre baptême. Hélas ! il a été nouveau dans tous les siècles successivement, car toutes les générations, à certaines heures, ont dû s'adresser, plus ou moins, le même reproche. N'accusons donc personne. Mais disons-nous que nous avons, pour notre part, traversé des temps, où, sans que le sentiment de la foi fût affaibli, l'objet de la foi n'était plus toujours dans les intelligences aussi précis qu'il aurait dû l'être et où l'équivoque et le malentendu nuisaient à l'action catholique, et la dépouillaient de son caractère propre, qui est de rechercher et de promouvoir, toujours et avant tout, « le règne de Dieu. » *Quærile primum regnum Dei*.

Le tempérament que je vous souhaite doit sa force essentielle, après la grâce des Sacrements de Dieu, à la *sûreté de la doctrine*. Demandez la vérité à l'Eglise, au Pape, aux Evêques. Acceptez la dans son intégrité et dans toutes ses conséquences. Fuyez les alliances qui lui répugnent. Sacrifiez-lui vos préférences, vos opinions, vos tendances, si elles sont sur quelque point contraires à la direction du Pape, qui nous transmet les ordres du Roi Jésus-Christ. Vous êtes au service de la vérité,

Soyez, d'ailleurs, pour elle, des serviteurs fiers. Servez comme des soldats. C'est encore un caractère du tempérament catholique. Il est fait de *discipline* et de *générosité*. Ce sont deux vertus professionnelles chez un militant.

Agissez donc toujours d'accord avec vos chefs.

Prêtres, consultez votre Evêque, et ne sortez jamais de l'esprit de votre mission surnaturelle, ni des bornes fixées par le Pape à votre compétence.

Laïques, consultez vos prêtres, suivez leurs avis, et répondez à leur appel.

Observez bien tous la hiérarchie des œuvres. Ne créez pas de concurrence entre elles. N'en sacrifiez aucune à ses rivales, à moins que les principes mêmes et l'intérêt bien compris de Dieu et des âmes ne l'exigent. Mais ne faites jamais passer l'accessoire avant le principal.

Ayez toujours devant les yeux le Christ-Roi planant sur vos travaux, les orientant, les bénissant.

Souvenez-vous qu'il interdit toute désunion. Il ordonne que les œuvres se donnent une aide fraternelle. Il condamne l'esprit de critique et de dénigrement. Il voit vos bonnes intentions. Il vous invite à rendre justice à celles des autres.

Il veut que vous soyez humbles dans le succès comme dans l'échec. Car c'est pour Lui, en Lui, avec Lui, et par Lui, que vous agissez, *in Christo*.

S'il désire que vous mêliez dans votre action la générosité à la discipline, c'est que, sans la discipline, l'union ne durerait pas, et, sans la générosité, l'union serait stérile.

Soyez généreux pour la défense de l'Eglise, pour l'apostolat de l'enfance, pour la formation de la jeunesse, pour le développement des organismes de piété, pour la propagande de la vérité par la parole et par la plume, pour le soulagement de vos frères ouvriers, pour la concorde des classes sociales et la bonne harmonie du Capital et du Travail, pour l'établissement de la paix du Christ dans le monde : *in Christo*.

IV. — Mes bien chers Frères, nous sommes encore loin de ce résultat. De plus, notre Union Catholique est encore faible. Le diocèse compte actuellement trois cent quatorze paroisses. Jusqu'ici, deux cents d'entre elles seulement ont

pu constituer leur Union. Il est vrai que notre première année d'action n'est pas encore achevée. Nous attendons de ce Congrès un élan suffisant pour combler nos vides et donner à notre Association plus de vie.

Que faudrait-il faire pour la fortifier ?

Il faut d'abord la *compléter*, en second lieu la *faire durer*, et enfin lui assurer le *concours loyal et ardent* de tous ses adhérents : *ex toto corde, ex tota mente*.

D'abord la compléter, et la compléter dans les deux sens : par l'adhésion de toutes les paroisses retardataires, — et, dans chaque paroisse, par l'adhésion de tous les vrais catholiques.

J'ai beau étudier le diocèse, j'y cherche en vain la paroisse où l'Union catholique n'est pas, et nécessaire et possible : là paroisse où la religion n'est pas en danger, où l'école libre n'est pas menacée et l'école laïque menaçante ; où la persécution ne sévit pas ; où les mauvais journaux ne pénètrent pas ; où les jeunes gens et les hommes n'ont pas besoin d'être groupés ; où la tiédeur, sinon l'indifférence, n'atteint pas bien des âmes, même croyantes ; où l'apostolat du prêtre n'aurait pas profit à se multiplier par celui des laïques militants ; où les intérêts économiques eux-mêmes ne gagneraient pas à être procurés chrétiennement par des catholiques de chaque profession unis entre eux, sans distinction de classe, sous l'étendard de Notre Seigneur, pour se soutenir mutuellement. Je cherche. Je ne vois aucune paroisse où l'union n'ait rien à faire et ne puisse pas trouver et de l'emploi à son activité et des hommes pour suffire au programme. Pourquoi tel et tel catholique ne sont-ils pas dans l'Union ? Nul n'y est contraint, c'est vrai. Tous pourtant feraient bien d'y prendre rang. Ils ont leurs œuvres, auxquelles ils demeurent attachés ; c'est bien. Mais l'action commune est plus efficace que l'action séparée. Ne vivons pas hors cadre. Nous sommes tous enfants de la même famille. Faites entrer dans l'Union les ouvriers de la onzième heure. Ne violentez pas leur volonté. Mais exhortez-les chaudement. Tous les hommes, même les plus silencieux, sont utiles dans une association ; à plus forte raison, ceux qui ont l'expérience, l'initiative, le zèle, pourvu qu'ils aient en même

temps la discipline. *Compelle intrare*. Tous sont appelés. Il n'y a pas de catholique qui n'ait la vocation du dévouement à son Eglise ; il n'y a pas de paroisse qui soit petite au sens surnaturel du mot, car il n'y en a pas qui ne renferme des hommes de cœur, et il n'y a pas d'homme de cœur qui n'ait sa part d'influence sur la terre comme au ciel. Complétez donc l'Union diocésaine par l'adhésion des paroisses, et chaque union paroissiale par l'adhésion de tous les paroissiens qui sont encore croyants et pratiquants.

Trouvez ensuite le moyen de *durer*. Les associations qui durent sont seules capables de faire du bien. Il faut de l'esprit de suite dans une institution. C'est impossible, si elle ne dure pas. Elle peut bien naître subitement, au cours d'une crise qui la rend nécessaire. Elle doit vivre et agir au moins aussi longtemps que la crise, et même d'ordinaire beaucoup plus longtemps, si elle veut remplir tout son programme. Votre persévérance sera-t-elle aussi prolongée que la crise actuelle ? Je ne sais pas. Il y aura sûrement des hésitations dans nos rangs. Ne vous découragez pas. Persévérez quand même et espérez en l'avenir. Il y aura du dégoût, de l'ennui, de l'indécision dans les plans et dans l'exécution, des échecs ; persévérez toujours. Appliquez le mot d'ordre des Anglais à Waterloo : « La consigne est de tenir jusqu'au dernier homme. » Mes bien chers fils du Clergé, c'est à vous à faire comprendre cette consigne. Vous êtes les prêtres de Celui qui disait à l'Eglise naissante : « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Soyez d'autres Jésus-Christ pour faire sentir sa présence et son action à ceux que l'effort fatigue, que le combat déconcerte, que l'épreuve prolongée porte à l'oubli du devoir qui coûte. Montrez-leur le mérite présent, le succès futur, l'avenir meilleur, et la Croix qui dure, elle, toujours, pour bénir jusqu'à la consommation des siècles tous nos sacrifices, et pour porter à ses bras, comme autant de fruits de grâces, tous nos actes de fidélité, toutes nos obéissances à la voix du Pape, toutes nos peines de catholiques persécutés et confiants.

Voulez-vous, maintenant, connaître le moyen certain de faire durer notre Union Catholique, mes Frères ? C'est de lui donner *tout ce que nous pouvons donner* de notre force, de

notre esprit, de notre vie. Si nous nous passionnons pour elle comme pour une institution destinée à bien servir Jésus-Christ et son Eglise, l'Union durera, et elle fera un grand bien. Les associations qui meurent sont celles qui n'agissent pas. Donnez-lui donc votre concours complet. Ne lui sacrifiez jamais vos devoirs d'état, à moins de nécessité extrême. Mais sacrifiez-lui toujours et sans hésiter, vos plaisirs, vos loisirs. Les causes qu'on aime sont celles pour lesquelles on se prive ; privez-vous. La cause en vaut la peine. C'est celle de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous ne défendons pas nos intérêts humains. Nous le défendons, Lui, notre Dieu, et son Eglise. S'Il règne, la paix règnera. S'Il ne règne pas, aucune loi, aucune forme de gouvernement, aucune amélioration sociale, ne nous rendra l'ordre, la justice. N'y comptez pas. Sans la religion, je dis la religion bien connue, bien aimée, bien pratiquée, vous n'avez rien à espérer. Vous feriez dix révolutions, suivies de dix restaurations, si vous n'employez pas toutes vos forces à rétablir la foi en Jésus-Christ et la soumission à ses lois vous ne sauverez rien. Il n'y a pas deux Sauveurs, ni deux Croix, ni deux Eglises, ni deux vainqueurs de l'égoïsme, de l'orgueil et de tous les vices, ni deux pacificateurs des âmes, ni deux docteurs de vérité, ni deux maîtres de la grâce céleste. Il n'y en a qu'un, c'est Celui que nous voulons aimer comme un Père et servir comme un Roi, et en qui seul la France peut être équilibrée, ordonnée, et restaurée chrétiennement, selon la formule adoptée par notre grand Pape : *Instaurare omnia in Christo*.

Adresse de Monseigneur l'Evêque, à Sa Sainteté Pie X :

*Cardinal Merry del Val,
au Vatican, Rome.*

Evêque, clergé, fidèles du Diocèse de Quimper et de Léon, réunis à Quimper pour le Congrès des Unions Catholiques, déposent aux pieds de Sa Sainteté l'hommage profondément respectueux de leur filiale soumission à tous ses enseignements et à toutes ses directions, et implorent humblement pour leurs travaux la bénédiction apostolique.

Evêque, Quimper.

Réponse du Saint Père :

Rome, 9 Septembre, 1 h. soir.

« Sa Sainteté, touchée de l'hommage de dévouement et de soumission de l'Evêque, du clergé et des fidèles du diocèse de Quimper et de Léon, réunis en congrès de l'Union Catholique, remercie et bénit tous de grand cœur. »

Cardinal Merry del Val

Lettre de M. le comte de Mun à Monseigneur :

Passetot Le Mauconduit (Seine-Inférieure), 7 Septembre 1912.

Monseigneur,

Je renouvelle à Votre Grandeur l'expression très sincère des regrets que j'éprouve de ne pouvoir, à cause d'une obligation de famille, prendre part au Congrès diocésain. Je serais heureux qu'Elle voulût bien en donner connaissance à l'assemblée et lui communiquer mes excuses.

Je tiens, en effet, à m'associer de loin, aux travaux et aux résolutions du Congrès. Surtout, je veux par ces quelques mots attester mon ferme propos de seconder, dans la mesure de mes forces et de mes moyens, l'OEuvre entreprise par Votre Grandeur.

Si j'ai bien compris, Monseigneur, la pensée qui vous inspire, cette œuvre, étrangère aux luttes de la politique, a pour objet de grouper, dans le diocèse, autour de l'Evêque, des curés et des recteurs, des laïcs particulièrement fervents et zélés, qui s'unissent entre eux pour prêter au clergé un

concours actif, dans la création et le développement des institutions charitables ou sociales, et pour stimuler par un apostolat constant, dans la population paroissiale, la pratique d'une vie pleinement chrétienne.

Une telle organisation contribuera puissamment, sans nul doute, à fortifier dans les esprits le sens catholique, si profondément atteint par la propagande et l'éducation anti-chrétiennes et, par suite, à leur donner l'intelligence du devoir social.

Tous ceux qui, pénétrés de la nécessité de cette action catholique, sont en situation, dans votre diocèse, d'exercer quelque influence, vous doivent pour ce grand effort leur coopération dévouée.

C'est à ce titre que je vous apporte, Monseigneur, mon modeste tribut, vous priant d'agréer l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

A. DE MUN.



I

LE COMITÉ PAROISSIAL

COMPOSITION ET BUT.

— Rapporteur, M. DE LA VILLEMARQUÉ, Secrétaire du Comité de Quimperlé.

Questionnaire. — COMPOSITION. — Les membres du Comité paroissial forment-ils une *élite* par la piété, le zèle et l'activité ? — Sont-ils d'âge, de situation, de quartiers différents ? — Se sont-ils déjà formés à l'apostolat dans les œuvres paroissiales : Associations, Confréries, Syndicats ? — Se tiennent-ils en contact personnel avec le clergé ?

BUT. — Une enquête précise, détaillée, faite en commun, a-t-elle bien établi l'état et les besoins religieux, moraux, professionnels, matériels de la paroisse et des paroissiens ? — Cette collaboration préliminaire a-t-elle conduit à étudier, susciter, organiser, favoriser certaines œuvres ? — Lesquelles ?

Le Comité paroissial doit se composer d'une élite profondément chrétienne, recrutée parmi les hommes de tout âge — l'ardeur juvénile marchant de pair avec la maturité de l'expérience ; — de toute classe — dans l'émulation d'une fraternité sainte — ; de tous les quartiers, — pour mieux connaître le milieu et distribuer plus efficacement l'action du zèle.

Les caractères distinctifs de cette élite doivent être : la *piété*, alimentée par l'amour des saints offices, la communion fréquente, les retraites fermées ; le *zèle*, car c'est pour travailler à la gloire de Dieu et de sa Sainte Eglise, et « tout restaurer dans le Christ » ; l'*activité*, qui n'est pas seulement la sollicitude affairée de Marthe, mais qui recherche, avec Marie, l'« unique nécessaire. »

Voilà pourquoi, il est bon que l'apprentissage du dévouement se fasse dans les *œuvres de piété*, comme les Confréries paroissiales, de *charité*, comme les Conférences de S^t V. de Paul, et les *œuvres sociales* comme les Syndicats.

M. le rapporteur, en mentionnant la Société de S^t Vincent de Paul et son fondateur, M. Ozanam, fournit à Monseigneur l'Evêque l'occasion de rendre hommage à l'« œuvre

mère et maîtresse de toutes les autres œuvres du XIX^e siècle. » Sa Grandeur en profite pour renouveler un appel qu'Elle avait déjà fait au Congrès de la J. C. F. à Brest. Elle exhorte à étendre cette œuvre des Conférences de S^t V. de Paul dans toutes les villés du diocèse, et à la faire pénétrer dans toutes les paroisses même de la campagne ; car, dit Monseigneur, il n'y a pas de meilleure école de formation surnaturelle que la charité et le dévouement, pour les jeunes gens de nos Patronages et Cercles d'Etudes, comme pour leurs aînés eux-mêmes.

(Pour apprendre comment fonder les Sociétés de S^t V. de P. il suffirait de se mettre en relation avec le Secrétariat de la Société 6, Rue Furstenberg à Paris).

Au cours de la réunion, on a quelquefois appelé le Comité Paroissial : le Bureau de l'Union paroissiale. Il est bon de bien se rendre compte que le Comité n'est pas le simple mandataire de l'Union paroissiale ; mais qu'il remplit, comme auxiliaire dévoué du Clergé paroissial, le rôle du Cœur et de la Tête dans le corps humain ; que ses membres, selon une expression heureuse, sont les *vicaires laïques* du Curé ou Recteur.

Le but du Comité paroissial est bien caractérisé par la parole de S^t Paul, chère au Souverain Pontife Pie X « tout restaurer dans le Christ. » Pour atteindre ce but, le Comité a pour premier devoir de s'instruire, et c'est ce devoir qu'on pratique au Folgoët, par l'excellente habitude de faire un relevé, dans les journaux et revues catholiques, de ce qui peut le plus exciter et encourager le zèle. Mais il faut aussi s'instruire sur l'application opportune de ce zèle dans le milieu paroissial, et c'est pour cela qu'avant toute chose, il faut procéder à une enquête approfondie qui porte, dans chaque quartier, sur les conditions d'existence matérielle, d'hygiène, de ressources, d'éducation, de piété et d'œuvres. S^t Martin de Brest a fait adopter, pour la région brestoise un questionnaire très détaillé et très fouillé qu'il serait utile d'employer ailleurs.

Monseigneur résume l'ensemble des observations échangées dans le vœu suivant qui est adopté :

1^o Que le Comité paroissial soit composé d'une élite de

chrétiens, choisie dans tous les quartiers, représentant toutes les classes et dévouée à tous les intérêts religieux, moraux et matériels des paroissiens.

2^o Qu'il embrasse dans son zèle tout ce qui peut affermir la foi et produire le bien de tous, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, à l'ombre du clocher comme loin de son abri.

II LE COMITÉ PAROISSIAL

MÉTHODE DE TRAVAIL.

— Rapporteur M. COSTA DE BEAUREGARD, Président du Comité paroissial de Plouézoc'h.

Questionnaire.— Le Comité paroissial a-t-il ses réunions régulières ? — Mensuelles ? — Avec un ordre du jour tracé à l'avance et bien précis ? — La prière et la lecture pieuse commentée assurent-elles aux réunions leur caractère surnaturel ?

Le travail procède-t-il par conversation familière et générale ? — Chacun rend-il compte du travail personnel assuré et accompli ? — Les membres se partagent-ils le travail à exécuter pendant le mois suivant ? — Les procès-verbaux conservent-ils la physionomie de l'activité déployée ?

M. le rapporteur insiste avec raison pour que les réunions du Comité soient très régulières. C'est la condition essentielle, si l'on veut que tous les membres s'intéressent à la grande œuvre entreprise. Mais quelle périodicité adopter ? Ici, les réunions sont bi-mensuelles ; là, on divise le travail entre plusieurs sections qui se réunissent séparément pour préparer la réunion mensuelle. Le travail préparatoire ainsi accompli met dans un jour plus clair les décisions à prendre et les moyens à choisir.

Monsieur le rapporteur a été bien inspiré, en attirant plus particulièrement l'attention sur l'importance de la section des *œuvres sociales* dans un Comité. Il signale la fondation récente de la *Société d'Encouragement aux œuvres agricoles du Finistère* ; et il remercie Monseigneur l'Evêque de la paternelle bénédiction dont il a honoré ses débuts.

(Cette société, fondée à l'initiative de M. Aug. de Boisanger, a pour Président M. Alfred de la Barre de Nanteuil et a fixé son siège social à l'*Office central* des Syndicats agricoles, à Landerneau. Elle favorise de ses subsides et de son appui toutes les œuvres rurales, et envoie à ses frais des conférenciers pour en préparer la fondation).

MM. les vicaires, en préparant et en dirigeant les

réunions des sections, facilitent le travail du chef de paroisse, lorsqu'il préside toutes les sections réunies au Comité, et ils se forment ainsi plus efficacement à l'apostolat des œuvres. Ce n'est pas seulement dans l'Industrie que la division du travail centuple les forces et multiplie les produits.

On s'accorde à reconnaître que la règle la plus pratique, même à la campagne, est la réunion mensuelle, toujours possible, malgré les nécessités de la surveillance du personnel rural, si le maître de maison est vraiment secondé par la maîtresse de ferme.

La réunion du Comité est excellemment œuvre de piété. Pour prendre en mains les intérêts de Dieu et mériter de rapprocher de Dieu les populations, il faut demander toutes ses forces à Dieu lui-même ; car « si Dieu n'est pas là pour édifier la maison, en vain travaillent les ouvriers. » Or, cette empreinte surnaturelle et divine est le fruit de la prière et de la méditation ; et c'est pourquoi Monseigneur insiste sur la fidélité à faire une lecture commentée de l'Evangile dans toutes les réunions. « Nous nous appuyons alors sur le Cœur de Dieu, dit Sa Grandeur, et c'est là que nous puisons la flamme sacrée pour la communiquer aux autres. »

Un procès-verbal, rédigé en termes concis, rappelant la physionomie de la dernière réunion et rendant présents aux esprits les points sur lesquels l'accord s'était fait, mettra de l'enchaînement et de l'esprit de suite dans les délibérations.

Des enquêtes bien conduites auront « coordonné les faits, établi leurs origines, étudié les habitudes locales, les traditions, le caractère des habitants. On aura ainsi construit une base solide, sur laquelle appuyer l'avenir de nos travaux. »

Les délibérations seront simples et familières, prendront les allures d'une causerie intime. Les esprits timides et réservés de Bretagne se seront bientôt échappés en saillies pleines de saveur et de sens pratique, révélant un fonds très riche d'observation et d'expérience. Les aptitudes spéciales de chacun se révéleront, et il sera possible et facile d'appliquer les dévouements à toutes les œuvres à entreprendre. Les mutualités et les syndicats marcheront de pair avec les œuvres d'adoration et de piété intense, chacune à sa façon coopèrera

à la gloire de Dieu, au bien des âmes et à l'union des cœurs.
Voici le vœu qui condense toutes les observations révélées dans le débat :

Que les réunions du Comité soient très régulières, mensuelles autant que possible.

Quelles soient toujours sanctifiées par la prière et une lecture pieuse, commentée.

Qu'elles conservent la forme de conversation familière, sur un thème bien déterminé d'apostolat religieux ou social.

Dans les centres plus importants, que les Comités soient divisés par groupes d'œuvres, chaque groupe dirigé par un vicaire, pour préparer les sujets pour la réunion du Comité.



III

LES RETRAITES FERMÉES

— Rapporteur, M. J. LIDOU, membre du Comité paroissial de Saint-Martin de Brest.

Questionnaire.— Le Comité paroissial a-t-il compris pratiquement l'importance des retraites fermées ? — Y a-t-il régulièrement quelque membre du Comité à y prendre part chaque année ? — A quelles retraites ? — Retraites de l'Union des Retraites régionales ? — Retraites diocésaines de Quimper, Lesneven, Quimperlé, la Salette ? — Bretonnes ? — Françaises ? — Retraites de jeunes gens ?

Le Comité paroissial seconde-t-il l'action du clergé en faveur des retraites fermées de femmes, jeunes filles, bretonnes ou françaises ?

L'Echo des Retraites fermées (368, rue Saint-Honoré, Paris), compte-t-il des abonnés parmi nous ?

Les exercices de la *retraite* peuvent suffire à la restauration de toute classe sociale. (*Léon XIII*)

L'Œuvre des *retraites fermées* est l'œuvre providentielle entre toutes. (*Pie X*)

La *retraite fermée* est un des moyens les plus efficaces pour former l'*élite* d'âmes convaincues et ardentes nécessaires à la régénération de notre pays. (*Card. Luçon*)

J'ose affirmer qu'il n'y a pas, pour la vie privée comme pour la vie publique, pour les devoirs de la famille comme pour les fonctions sociales, pour les hommes d'Etat, comme pour les simples particuliers, de plus forte et plus salutaire préparation (C^{te} de Mun, parlant de la *retraite fermée*).

A ces témoignages, le rapporteur ajoute celui de jeunes ouvriers à qui il a demandé de tracer pour lui leurs impressions de retraite. L'un affirme qu'il est sorti de la retraite plus fort contre lui-même et solidement chrétien. L'autre y a puisé l'esprit d'apostolat. Celui-là a « appris à mieux connaître Dieu, à goûter la douceur de l'aimer, et a senti germer dans son âme la volonté de le servir jusqu'à la mort. » Tous, après le premier effort, ont senti leur âme envahie d'une paix ineffable dont ils restent avides toujours et qu'ils veulent faire partager aux autres.

Choix des retraitants : Puisqu'il s'agit d'arriver à former des *élites*, il convient d'appeler à la retraite ceux qui sont capables, hommes faits ou jeunes gens, par leur caractère et leur intelligence, d'exercer quelque ascendant sur leurs compagnons, de devenir des apôtres, des entraîneurs au bien, par leur situation, leur exemple et leur action combinée ; « l'esprit droit, le caractère ferme, l'homme courageux, et aussi, pour ne pas dire surtout, l'homme discipliné qui sera, sa vie durant, le soutien intelligent et dévoué du clergé. »

Nous ne voulons pas ici établir de statistique complète. Nous nous contenterons de quelques chiffres.

Dans le diocèse, en 1911, il y a eu 1226 conscrits retraitants. C'est quelque chose, mais on n'est conscrit qu'une fois dans sa vie.

Nos retraites diocésaines n'ont compté en 1911, que 218 retraitants bretons.

L'Union des Retraites régionales (368, Rue St. Honoré à Paris) a réuni en 26 retraites, prêchées dans le diocèse depuis 1905, 633 retraitants.

Elle a, depuis 4 ans, inauguré des retraites spéciales aux ouvriers de Brest, dans le local de la retraite à Lesneven. Elle a groupé 178 retraitants en 4 retraites. Mais qu'est-ce que cela, en comparaison avec les 17000 retraitants en 10 ans, dans une seule maison de Belgique, celle de N.-D. de Khovémont ?

Monseigneur appuie de toute son autorité l'appel lancé par M. Lidou. « La retraite fermée seule produit ces catholiques à fond, capables de donner le maximum d'effort. Le grand ouvrier de nos âmes c'est le bon Dieu, et, dans la retraite, nous sommes seuls avec lui. » C'est donc, conclut Monseigneur, aux comités paroissiaux de donner l'exemple et de prendre la résolution de déléguer au moins un de leurs membres chaque année à la retraite fermée.

M. le Chanoine Cogneau, vicaire général, suggère une idée très pratique. La formation surnaturelle des comités paroissiaux ayant un rayonnement prolongé sur l'ensemble de la Paroisse, il serait bon d'établir des retraites s'adressant spécialement à eux, se recrutant parmi leurs membres et visant un but apostolique plus accentué.

On craint que les liens, les devoirs de famille et les obligations professionnelles ne soient, pour plusieurs, un obstacle à ces retraites.

L'organisation des retraites y a pensé, et on profite pour cela des « ponts » ou jours chomés qui se suivent.

La discussion, fort animée et pratique, conduit à bien distinguer les missions d'avec les retraites fermées, qui sont, a-t-on dit dans une formule heureuse, « les écoles spéciales de formation pour les catholiques militants du XX^e siècle, comme elles l'ont été pour le temps du Père Maunoir ». Celui-ci donnait des missions pour l'ensemble des fidèles, puis, de la masse ainsi rémuée par la mission, il prenait les plus généreux et les plus ardents, pour travailler leurs âmes plus profondément et en faire des élites.

Monsieur le Chanoine Orvoën, Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, et directeur des retraites bretonnes à Quimper, constate avec peine la diminution sensible des retraitants depuis un certain nombre d'années. Il est convaincu lui-même que les missions nombreuses qui se donnent dans les paroisses en sont un peu la cause, pour la raison dont nous avons parlé plus haut. Il combat un préjugé qui a cours parmi les fidèles : que les retraites sont données pour convertir les grands pécheurs, ou pour conduire à une plus haute sainteté les plus fervents des fidèles ; et ils s'abstiennent des retraites, avec l'idée qu'ils ne se rangent ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories extrêmes. La retraite fermée convient à tous, et fait un bien immense à tout chrétien de bonne volonté. On recommande un moyen très efficace d'aider à faire reflourir les retraites fermées. Ce serait de consacrer chaque année une instruction pronale à cet important sujet et d'y faire un appel très chaleureux en faveur des retraites. A ce moyen, qui rallie tous les suffrages, et que Monseigneur recommande d'employer, Sa Grandeur ajoute un autre qui le complète : Faire des visites à domicile auprès de ceux dont on désire la collaboration aux œuvres de zèle, aux époques où doivent se donner des retraites fermées. Enfin Monseigneur recommande aux comités de prendre chacun au moins un abonnement à la petite revue des retraites fermées : la Retraite, (1 fr. 50 par an. 368 Rue Saint-Honoré, Paris).

Voici le vœu adopté :

Qu'il y ait, chaque année, au moins un membre du Comité à prendre part à une retraite fermée.

Qu'une caisse de retraites fermées soit instituée dans chaque paroisse, pour assurer même aux plus pauvres le bénéfice de la retraite.

Qu'il y ait, dans chaque Comité, au moins un abonnement à la petite revue *la Retraite*.



IV

LES CHEFS DE FAMILLE & L'ÉDUCATION.

— Rapporteur, M. le Commandant BARTHES, Président du Comité paroissial de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Brest.

Questionnaire.— Le Comité paroissial a-t-il fondé ou soutenu une section paroissiale de l'Association des Chefs de Famille ? — Le groupement cantonal des Sections forme-t-il une Association déclarée ? Rattachée à la Fédération diocésaine, et, par celle-ci, à l'Union nationale ?

La Section a-t-elle des réunions périodiques ? — Fait-elle la diffusion d'*Ecole et Famille* ? — Embrasse-t-elle dans son zèle tout ce qui a rapport à l'éducation : Contrôle de l'Enseignement, Ecoles libres, R. P. S., œuvres de jeunesse ?

A-t-elle fait des démarches et travaillé l'opinion en faveur des subventions communales aux indigents des Ecoles libres ? — En faveur de la R. P. de la Caisse des Ecoles ? — Des subventions proportionnelles gouvernementales ?

Ce sujet a été traité par deux orateurs. Avec M. le Commandant Barthes, c'est un vaillant coup de clairon qui nous appelle à la lutte en faveur des écoles libres et contre l'enseignement athée. Dans un magistral discours, M. Le Colonel Hugot-Derville, député du Finistère, s'est mis surtout en face de la législation inique et sectaire qui régit en France l'enseignement et a montré par l'exemple de l'Angleterre, de la Belgique et surtout de la protestante Hollande, quelle doit être notre conduite, et où doivent tendre nos efforts, pour revendiquer l'égalité de traitement en France entre les écoles libres et les écoles officielles.

Les Associations de Chefs de Familles datent du mouvement d'opinion et du réveil des consciences que produisit la Lettre des Evêques de France portant condamnation de livres scolaires. Bientôt on comprit la nécessité de donner plus de force aux revendications des Chefs de Famille en formant une Fédération diocésaine, entre toutes les associations déclarées, et enfin une Union centrale établit son siège à Paris, pour s'affilier toutes les Fédérations diocésaines de France. Cette Union Centrale a pour président M. J. Guiraud,

et pour secrétaire Général, M. de Coatpont, 35, rue de Grenelle à Paris.

L'effort premier des Associations de Chefs de Famille a porté contre les livres condamnés. Malgré la résistance acharnée des Maîtres sectaires, les efforts ont été couronnés de succès dans beaucoup de paroisses. On sait la conduite héroïque d'un groupe de petits garçons à Rosporden. Là comme dans d'autres paroisses, l'exemple des enfants réveilla et groupa dans un effort généreux les pères, et le résultat en a été ou la fondation ou le progrès plus marqué de nos écoles libres, et souvent la conséquence en fut le retrait des livres condamnés dans les écoles officielles, car, dit le C^t Barthes, « l'école libre est le commencement de la sagesse pour l'instituteur public. »

L'action des Chefs de famille ne doit pas se borner à la surveillance de l'enseignement officiel et à la lutte contre les livres condamnés. Ils doivent prendre en mains les intérêts des écoles libres, les créer, les entretenir, leur recruter des élèves.

Mais il est une autre revendication qui conquiert de plus en plus l'opinion publique en sa faveur, et qui assure un rôle important à remplir par les Chefs de Famille. Il s'agit de la répartition proportionnelle scolaire. Celle-ci, au point de vue des subventions communales, a déjà conquis droit de cité, et sa légalité ne fait plus de doute. Il faut donc la revendiquer hautement, non seulement près des municipalités favorables, mais même devant les municipalités franchement sectaires. Les droits de la justice sont partout à proclamer, et l'opinion est avec nous. Honneur donc à MM. Paul Simon et Philippe pour leur attitude énergique au sein du conseil socialiste de Brest, à M. Ch. de Kérangal et ses amis, au conseil radical de Quimper ; à M. Le Fur, ancien maire de Lambézellec, qui proclama hautement, dans un banquet présidé par le Sous-Préfet de Brest, les droits des indigents des écoles libres à l'égalité des secours.

Monseigneur donne toute la sanction de son autorité à l'action conquérante des Associations de Chefs de Famille. Mais il ne suffit pas, dit Sa Grandeur, d'avoir des Associations cantonales déclarées, il faut que toutes les paroisses du

diocèse aient une section spéciale, rattachée au centre cantonal, et par celui-ci au centre diocésain.

Les mêmes membres peuvent faire partie du Comité Pároissial et de la Section des Chefs de Famille ; mais les deux associations sont parfaitement distinctes au point de vue légal.

Il peut se faire que les sections paroissiales de Chefs de Famille se trouvent en face d'un entêtement irréductible de la part de l'instituteur. Qu'elles continuent d'agir, qu'elles recourent à la justice, s'il le faut, avec le secours de la Fédération. Mais c'est déjà une grande force que d'avoir agité l'opinion, habitué les esprits à la résistance ; le prestige de l'instituteur *tabou* en est fortement ébranlé.

On cite l'exemple du Maire de Douarnenez, se réservant la distribution des fournitures aux indigents, et prévenant les maîtres que les livres condamnés sont exclus de la distribution faite par lui : les maîtres se sont résignés à ne plus les imposer à leurs élèves.

On parle de l'opposition que font les instituteurs à laisser prendre connaissance des cahiers servant aux élèves. Si ces cahiers sont payés par les parents, ceux-ci ont tout droit d'exiger qu'on les leur rende. S'ils sont payés par la commune, tout électeur peut réclamer près du Maire, qui a des droits importants, reconnus par le Conseil d'Etat. Nous recommandons vivement aux membres des Associations de Chefs de Famille et aux membres du clergé de lire avec attention la page 215 dans la revue *Ecole et Famille*. Ils y trouveront des indications du plus haut intérêt.

On a fait remarquer que ni les parents ni les maîtres d'école n'ont sous les yeux la liste des livres condamnés. Il serait bon de tenir cette liste affichée dans les Eglises, comme à Brest, ou les sacristies ; et il serait facile de reproduire cette liste de temps en temps dans les journaux locaux et dans la *Semaine Religieuse*.

Monseigneur, le débat épuisé, fait un ardent appel en faveur du recrutement des maîtres et des maîtresses d'écoles libres. « Vingt écoles nouvelles de garçons s'ouvriraient bientôt, si nous avions des maîtres à leur donner. » Sa Gran-

leur supplie donc les prêtres de fournir des élèves à nos écoles normales catholiques du Folgoët et de Landerneau, et d'y apporter la même ardeur qu'ils dépensent pour préparer des vocations au Sacerdoce. Ces œuvres imposent des sacrifices à la générosité des fidèles. Ils ne reculeront pas devant ce devoir si noble d'assurer des maîtres à nos écoles libres.

Enfin Monseigneur demande à tous les comités et à toutes les sections paroissiales de Chefs de Famille de s'abonner à la revue : *Ecole et Famille* dont l'étude aux Comités sera de la plus grande utilité. (S'adresser à M. de Coatpont, 35, rue de Grenelle à Paris VII° — 1 fr. 50 par an).

Vœux adoptés :

Que la législation française assure la répartition des fonds de l'Etat, des départements et des communes, entre toutes les écoles, libres ou publiques, proportionnellement au nombre des élèves qui les fréquentent ;

Que, dès à présent, des démarches de plus en plus nombreuses soient faites auprès des Conseils municipaux pour qu'ils appliquent le principe de la R. P. S., par le vote d'un crédit au budget annuel et sous la forme rigoureusement légale, ce secours en nature aux enfants indigents de la commune fréquentant les diverses écoles publiques ou privées ;

Que les comités paroissiaux mettent en premier rang l'organisation de leurs sections de chefs de famille, qu'ils lui assurent des réunions régulières et fréquentes, avec lecture commentée de la revue *Ecole et Famille* ; enfin, qu'ils s'intéressent très activement aux œuvres scolaires et post-scolaires de la paroisse ;

Que les sections de chefs de famille réclament des maîtres et maîtresses de classe, que les devoirs et problèmes aient particulièrement trait à la vie rurale ou ouvrière, toujours bretonne, à laquelle Dieu leur a fait l'honneur de les destiner.



LA CROIX BLANCHE

— Rapporteur, M. CARRET, membre du Comité paroissial de Plougastel-Daoulas.

Questionnaire.— Le Comité paroissial a-t-il fondé ou favorisé une Section locale de la « Croix-Blanche », pour la lutte contre l'alcoolisme ? — Cette œuvre, enrichie par Pie X de nombreuses indulgences, y prend-elle son vrai caractère de réparation envers Dieu, de mortification et d'apostolat ? — Y a-t-il des Sections distinctes d'enfants et d'adultes des deux sexes ?

Nous sommes heureux d'apprendre que le travail très complet de M. Carret doit paraître dans le *Courrier du Finistère*. Ce ne sera plus seulement à 600 auditeurs qu'il s'adressera, mais à des milliers de lecteurs que les 24 000 numéros du journal apporteront des enseignements trop peu connus, trop peu médités, et surtout feront un appel chaleureux en faveur de la *croisade* morale et religieuse entreprise par la *Croix Blanche* contre les méfaits de l'alcool.

La *Croix Blanche* « a pour but de grouper les catholiques français qui veulent lutter activement contre les méfaits de l'alcool, par l'exemple d'abord, en ne buvant jamais ni eau-de-vie ni liqueurs, puis par une propagande incessante qui prend des formes multiples. »

Cette société a son siège, 11 bis, rue du Than, à Paris. Son délégué général est M. J. Roux, avocat à la Cour d'appel d'Amiens, 18, rue Jules Lardière. Elle a un Comité de Patronage composé de quatre Cardinaux français et de plusieurs Archevêques et Evêques. Elle a reçu la haute approbation de Léon XIII. Le Souverain Pontife Pie X lui a donné, en 1912, ainsi qu'à toutes les sociétés antialcooliques formées entre catholiques dans le monde entier, un Cardinal Protecteur en la personne de son Eminence le Card. Mercier, Archevêque de Louvain. Déjà en 1907, Pie X l'a enrichie de nombreuses indulgences dont les plus importantes sont : Une indulgence plénière, à condition de se confesser, communier, visiter une église ou oratoire public et d'y prier aux intentions du Souverain Pontife :

1° le jour où l'on signe l'acte d'engagement ou le diman-

che suivant ;

2° le jour de la fête patronale (S. Jean Baptiste, le 24 juin) ;

3° le jour de la fête de S. Joseph, le 19 mars ;

4° à la Toussaint, à Noël, à la Pentecôte, et à l'Assomption. Soit six jours de fête chaque année.

5° à l'article de la mort, en recevant les sacrements, et en invoquant le saint nom de Jésus, ou, si l'on ne peut recevoir les sacrements, simplement en invoquant ce saint nom au moins de cœur.

Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon s'est inscrit parmi les membres actifs, a donné son nom pour le Comité de Patronage, et favorisé de tout son pouvoir sa diffusion et son organisation dans le diocèse. Sous sa haute direction, une Section diocésaine s'est fondée, dont le siège est à Quimper. M. G. Mauduits, 6 Rue Verdelet, en est le Secrétaire-Trésorier, et c'est à lui que toutes les Sections locales devront désormais adresser leurs adhésions et demander tous les renseignements

Les échanges de vue sur cet important sujet, pendant le Congrès, ont été très animés et ont conduit à des résolutions dont les vœux adoptés sont l'écho affaibli.

Nous allons tâcher de dégager les points les plus sailants sur lesquels s'est fixée l'attention.

Monseigneur insiste sur le caractère d'œuvre de piété, de mortification et d'apostolat de la *Croix Blanche*. L'alcoolisme est la mort morale et physique du pays. Il faut une réaction puissante que nous n'obtiendrons que par les forces religieuses, la grâce divine. Voilà pourquoi nous faisons appel à une sorte de confrérie encouragée et bénie par l'autorité souveraine de l'Eglise, et c'est le devoir de tout catholique de négliger toute autre association pour embrasser l'œuvre de la *Croix Blanche*. Elle a un triple but : la réparation envers Dieu que le vice combattu offense dans sa sainteté, et dans la sainteté qu'il veut produire dans les âmes régénérées par le sang de Son Fils. De même que les expiations publiques sont nécessaires pour les crimes nationaux, de même ici l'œuvre réparatrice, par la pénitence que les

groupements de la *Croix Blanche* s'imposent, expie pour les péchés commis par l'intempérance.

Le second but est la mortification personnelle. Nous devons, dit Monseigneur l'Evêque, nous réformer nous-mêmes, et enlever tout aliment au mal qui est en nous. Abstenons-nous donc de toute boisson distillée aux repas et entre les repas : *Medice, cura teipsum*. Plusieurs seront tentés de trouver la chose héroïque, mais il faut des héros et des saints pour que l'apostolat soit efficace. Sa Grandeur se trouvant à la table du Cardinal Manning, vit que tous ne buvaient que de l'eau. Le vin était seulement mis à la disposition des étrangers fatigués. Le Cardinal se plaisait à dire qu'il avait présidé une réunion de 100000 tempérants, tous solides et bien portants. Aux bretons catholiques d'imiter de tels exemples !

Enfin le troisième but est l'apostolat, par l'exemple, la plume, la parole, les œuvres.

Une œuvre bretonne à citer comme une des plus belles, est celle des *Abris du Marin*, dont le fondateur, M. de Thézac nous décrit le fonctionnement : — Les dix *abris* créés sont un refuge contre l'attrait des cabarets. Ils offrent des salles de lecture, de jeux, de causeries. On y donne, en guise de boisson des infusions chaudes de feuilles d'eucalyptus, et sur la demande des marins, on leur distribue des petits paquets de feuilles pour être utilisés à domicile : l'œuvre consomme par an deux mille kilogrammes de feuilles, dont les 9/10 sont emportés à domicile.

On constate généralement chez les jeunes marins une heureuse tendance à réagir contre l'usage de l'alcool. Ce résultat est dû en partie à l'admirable *Almanach du marin* de M. Thézac. On regrette qu'il n'y ait pas un almanach du même genre pour les agriculteurs. Mais il serait à désirer que ces deux almanachs eussent de nombreux articles en breton.

Plabennec et plusieurs paroisses environnantes ont des Congrégations de jeunes gens qui interdisent à leurs membres, sous peine d'exclusion, l'accès des auberges. Voilà qui serait à généraliser !

Les pouvoirs publics sont bien coupables dans cette

question de l'Alcool. On demande que les Maires soient plus rigoureux à interdire l'ouverture d'auberges au voisinage des écoles, cimetières, églises, mairies ; et que les contraventions aux lois sur l'ivresse soient plus sévèrement punies. Il faudrait faire des démarches instantes près des divers candidats aux élections afin que, par un engagement réciproque, les parties s'abstiennent totalement de payer à boire. Enfin c'est un cri unanime de réprobation contre le privilège des bouilleurs de crû qui prépare de terribles ravages dans notre chère Bretagne.

Mais si les pouvoirs publics ont sur ce point de graves responsabilités à encourir, nous devons reconnaître qu'une réforme profonde est nécessaire dans les habitudes domestiques. Le Congrès voudrait que tout breton, mis en face de sa conscience, et comprenant qu'il faut s'amender soi-même pour coopérer à l'abolition des coutumes détestables, prît les résolutions suivantes :

Si une nécessité quelconque conduit à une auberge, n'y jamais introduire avec soi des enfants. Ne jamais faire goûter aux enfants les boissons servies. Travailler à faire tomber l'habitude de conclure les marchés sur le comptoir. S'abstenir d'offrir à boire, surtout de l'alcool ou des liqueurs, aux visiteurs. Imiter ceux qui n'acceptent qu'un bol de lait. Renoncer aux habitudes de faire commencer le travail par un verre d'eau-de-vie aux ouvriers ou domestiques de ferme, etc.

La réforme doit commencer de bonne heure, surtout par les enfants de nos écoles libres. Le Directeur diocésain des œuvres, dans une Retraite des Instituteurs libres, a fait une conférence sur la fondation de Sections de la *Croix Blanche* par tous les maîtres de classe, avec enseignement antialcoolique et engagement librement contracté des enfants. L'Inspecteur a ajouté que dans 6 mois il demandera quel aura été le résultat de cet effort commun.

Il serait bon d'entreprendre le même travail pour les enfants des catéchismes. Il y a des diocèses où il est de règle de demander, pour la 1^{re} communion solennelle, une promesse aux enfants admis.

Le Cardinal Mercier oblige tous les Directeurs de Patronages et Cercles d'Etudes à fonder une Section de tempérance

parmi leurs jeunes gens.

Enfin, la propagande pour cette campagne de salut doit s'étendre à toutes les confréries paroissiales d'hommes, de femmes, de jeunes gens et jeunes filles, comme cela est si heureusement pratiqué dans la paroisse de La Forest-Landerneau.

Et quand un certain succès sera venu couronner les efforts entrepris, ne serait-il pas bon de réunir, aux jours d'indulgences plénières, tous les groupes paroissiaux à la sainte Table, pour éveiller et entretenir entre eux une fervente et courageuse émulation ?

Nous ajoutons ici une invite à répandre l'organe mensuel de la *Croix Blanche* : *Le Péril Alcoolique* (1 fr. par an) et les publications de Propagande qu'on peut se procurer à ses bureaux, 82, rue de l'Université à Paris, ou au siège de la Section diocésaine, 6, rue Verdelet à Quimper.

Voici les vœux présentés à la suite des débats sur la *Croix Blanche* :

Que toutes les paroisses du diocèse possèdent une section de la *Croix Blanche* ;

Que cette section ait partout des groupes distincts d'hommes, de femmes, de jeunes gens, d'enfants des écoles ;

Que les jours d'indulgence plénière soient annoncés en chaire, afin que ces jours-là, tous les membres de chaque section fassent ensemble la sainte communion ;

Ne serait-il pas bon et édifiant de proposer les jours de Carême, de Quatre-Temps, de Vigiles, aux membres de la *Croix Blanche*, de s'abstenir complètement de boisson fermentée en esprit de pénitence, pour remplacer le jeûne, si l'on est empêché, et de réparation pour les violations de jours de pénitence ?

Ces vœux ont été acclamés.

VI

UNION PAROISSIALE

— Rapporteur, M. LE ROY, membre du Comité paroissial de Rosporden.

Questionnaire. — Combien de membres compte-t-elle actuellement ? —

A-t-elle des réunions trimestrielles ? — La prière, récitée par tous ensemble, commence-t-elle et termine-t-elle les réunions ?

Le Secrétaire y fait-il le compte rendu des travaux du Comité ? — Quelqu'un, à chaque réunion, est-il chargé de signaler les événements religieux qui se sont accomplis au courant du trimestre écoulé, dans la paroisse, le diocèse, la France, l'Eglise universelle ? — Le discours de celui qui préside a-t-il porté sur une œuvre d'intérêt local ou régional ? — Laquelle ?

Y a-t-il un local où les membres de l'Union puissent se rencontrer chaque semaine, où l'on cause plus intimement, où l'on peut s'entretenir familièrement avec le clergé de la paroisse de ce qui peut développer la vie paroissiale ou syndicale ?

L'exercice et la pratique du chant liturgique comptent-ils parmi les moyens de vitalité de l'Union paroissiale ? — Y a-t-il, pour la préparation et l'exécution du chant des offices, des groupements d'enfants, de jeunes gens, de jeunes filles, d'hommes, de femmes ? Qu'en est-il du chant des cantiques populaires ?

Le rôle de l'Union paroissiale en relation avec le Comité paroissial est trop nettement déterminé dans le rapport de M. Michel Le Roy pour que nous ne citions pas intégralement ce passage : « Une fois élaboré par le cœur, le sang est refoulé vers toutes les parties du corps pour y entretenir la vie ; et alors tous les membres, vigoureux et sains, coopèrent au travail commun.

C'est un peu ce que nous pouvons concevoir dans l'Union Paroissiale.

Le Comité, par sa foi et son zèle, répand autour de lui et entretient l'amour de la religion, la pratique des œuvres de dévouement à l'Eglise, et les institutions qui assurent le règne de la charité et de la paix.

Mais ces résultats ne seraient pas sensibles et durables, si l'ensemble des chrétiens de la paroisse, si l'Union paroissiale ne manifestait pas sa cohésion et l'unanimité de ses

sentiments, dans des réunions périodiques où la foi se réveille et s'épanouit, où les résolutions se précisent. »

Comment se recrutent les adhérents ? — On répond : par les groupements de Pères de Famille, par les diverses confréries, et les mutualités. Evidemment tous les membres des œuvres paroissiales sont les premiers à s'inscrire ; puis les membres des Comités travaillent leurs quartiers. Parfois, une conférence plus solennelle, d'un homme connu, d'un prêtre à la parole ardente, est l'occasion de former un premier noyau. Il est bon, dans le recrutement premier, de porter l'attention sur l'engagement de prendre en tout et partout les intérêts de l'Eglise. Il peut arriver que des compétitions locales fassent, en temps d'élection, par le manque d'éducation morale, oublier ou négliger les intérêts qui l'emportent sur tous les autres. Sachons attendre et patienter, la lumière se fera peu à peu dans les esprits et dans les consciences. Mais cherchons moins la quantité que la qualité, et résignons-nous à ne grouper d'abord qu'une minorité.

Les réunions doivent-elles être fréquentes ? A Morlaix, Brest, St-Mathieu de Quimper, elles le sont : mensuelles et même plus fréquentes encore. Dans ce cas, il nous semble meilleur de consacrer les séances successivement aux diverses œuvres : un jour aux Pères de Famille, un autre aux Confrérie du Saint-Sacrement, un autre aux mutualités, etc.

Les Réunions trimestrielles paraissent devoir convenir à l'ensemble des paroisses. Mais il faut qu'elles soient bien préparées pour produire des fruits.

Outre ces réunions solennelles, il serait désirable que, à l'instar de ce qui existe dans l'œuvre des Cercles Catholiques d'ouvriers, il y eût un local approprié pour les réunions plus simples, plus familières où l'on pût se rencontrer avec ses prêtres, et s'entretenir cœur à cœur des intérêts de la paroisse et des œuvres. On signale à ce sujet l'exemple de Concarneau, où l'on se groupe à 60 et 80, le dimanche soir ; et de ces réunions intimes sont sorties des résolutions et des initiatives très importantes. C'est dans des causeries familières de ce genre que le clergé peut facilement accoutumer les hommes aux pratiques de piété qu'ils ignorent ; et, à l'occasion, commencer leur éducation liturgique.

Arrêtons-nous un instant à cette pensée : l'éducation liturgique des fidèles. Pour vivre la vraie vie de l'Eglise, il est nécessaire de participer comme autrefois à la vie liturgique. Mais qui en a une science vraie, le sens religieux des offices et des fêtes ? Les Le Roux de Brézal sont rares, qui se nourrissent l'âme avec D. Guéranger. L'année liturgique parferait l'œuvre des retraites fermées sur les Elites ; mais pour l'ensemble de nos fidèles il faudrait une sorte de catéchisme liturgique breton. En existe-t-il. On signale deux ouvrages : *An oferen d'ar zul* de M. Querné, et surtout, pour la pureté de sa langue, *Skeul ar Gristenien* de M. Roudaut. Quelqu'un qui se fait l'interprète de beaucoup d'autres, souhaiterait que pour rendre un service inappréciable aux fidèles, on réunit en volume les commentaires de la messe et des offices que M. le Curé de Poudalmézeau a donné dans le *Kannad ar Galoun-Sacr*. Mais la meilleure éducation serait la formation des groupes de fidèles au chant liturgique. Plusieurs paroisses ont été citées à l'ordre du jour du Congrès pour les efforts couronnés de succès qui s'y constatent. Mais pour intéresser les fidèles à la messe, qu'on entreprenne avec persévérance de les habituer à chanter tous ensemble toutes les réponses faites au célébrant au cours de la messe ainsi que le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*. On en verra vite les heureux résultats.

Vœux acclamés :

Que la journée de l'Union paroissiale soit périodique, trimestrielle si possible, annoncée en chaire et bien préparée, pour faire participer l'ensemble de la paroisse à l'esprit d'apostolat ;

Que le Secrétaire, après la prière en commun, fasse un compte rendu aussi complet que possible des travaux du Comité ;

Qu'un membre du Comité signale les faits saillants de la vie religieuse dans la paroisse, le diocèse, la France et l'Eglise depuis la dernière réunion ;

Au Président de tirer, de ces faits signalés et des travaux du Comité, un enseignement qui développe l'esprit de foi et de zèle.

Pour maintenir le contact de tous les membres de l'Union entre eux et avec le clergé, il est désirable qu'ils puissent

se réunir dans un local approprié, à la campagne entre les offices, en ville, au moins dans la soirée du dimanche.

Qu'il y ait, pour la préparation et l'exécution du chant des offices, des groupements d'enfants, de jeunes gens, de jeunes filles, d'hommes, de femmes. Que tous soient d'abord exercés à répondre avec ensemble à toutes les prières chantées, par le célébrant.

VII

LE COMITÉ CANTONAL

— Rapporteur, M. le Dr DUBOIS, président du Comité paroissial de Concarneau.

Questionnaire.— Le Comité cantonal a-t-il des réunions périodiques ? — Les délégués des Comités paroissiaux y font-ils l'exposé du travail étudié et accompli par ceux-ci ?

Est-il résulté de ces réunions une action convergente dans le Doyné, par rapport aux grandes œuvres d'un intérêt plus général et plus immédiat : les Associations de Chefs de famille, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, la Presse, les Conférences, l'Emigration, la Protection de la jeune fille, l'Antialcoolisme par l'Œuvre de la « Croix Blanche » ?

Le comité cantonal a été parfaitement défini par M. le Rapporteur : un organe de coordination, de synthèse et de liaison entre les différents Comités paroissiaux, et de plus, c'est un organe d'*initiative* qui, sans empiéter sur le terrain des Comités paroissiaux pour les œuvres particulières, a pour attribution de porter les efforts communs sur les grandes œuvres d'un intérêt plus général.

Sa composition se déduit de sa fonction. Chacun des Comités paroissiaux y délègue quelques-uns de ses membres, par exemple son bureau, pour y accompagner son clergé.

Sa périodicité dépend aussi des œuvres et des nécessités de l'action.

Il faut que les réunions soient au moins trimestrielles, avec convocations extraordinaires suivant les circonstances ou les besoins éventuels.

Sa fonction d'organe de coordination et de liaison, il le remplit par le compte-rendu qu'y fait chaque Comité Paroissial, de ses délibérations et de l'état de ses œuvres. Il y a là un champ d'émulation entre les différents Comités, en même temps que des lumières sur des moyens d'action ignorés ; les échecs comme les succès servent à l'instruction mutuelle.

Sa fonction d'organe d'initiative s'exercera principalement sur le terrain de la Presse et des Conférences, sur celui des Associations Cantonales de Chefs de Famille et des mouvements d'opinion à créer et à développer. N'a-t-il pas aussi à préciser et éclairer les responsabilités publiques de ses membres dans l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens ? Lorsque le devoir électoral sera à remplir, ne sera-ce pas au Comité cantonal à procurer la sauvegarde des intérêts religieux, catholiques, réclamant des garanties solennelles de la part des candidats, et rappelant aux Unionistes qu'ils doivent en conscience voter en bons catholiques ?

Là surtout, où le rôle du Comité cantonal sera de la plus haute importance, ce sera pour la formation intellectuelle, religieuse et sociale de ses membres et des membres de l'Union. Car il semble bien que tout Comité cantonal doive créer, dans ce but, un centre de documentation, une bibliothèque sommaire si l'on veut, au début, mais susceptible de s'étendre et de s'enrichir. Cette bibliothèque devra contenir tous les livres et brochures les plus utiles en vue de la régénération chrétienne des paroisses.

Pour « illustrer » ce point si important du programme, Monseigneur l'Evêque demande à M. l'abbé H. Y. Leroy, de nous exposer le but et les moyens d'apostolat de l'*Action Populaire*.

« De la lumière ! toujours plus de lumière ! » Voilà ce que veut répandre et mettre à la portée de tous les hommes d'œuvres, par ses brochures et ses livres, l'*Action Populaire*. C'est un enseignement et c'est un arsenal.

Elle *enseigne* : et le Souverain Pontife Pie X a pu dire que l'*Action Populaire* « ne lui donne que des consolations et demeure toujours dans l'entière vérité. »

Elle est un *arsenal* : elle donne aux ouvriers du dévouement social des armes pour combattre, des outils pour construire. Et quand les étrangers trouvent qu'on ne fait rien en France, il suffit de produire à leurs yeux un guide annuel de l'*Action Populaire*, pour les confondre et les édifier.

La conclusion la plus importante de cet échange d'idées est de provoquer la formation d'une bibliothèque centrale

dans chaque Comité cantonal, alimentée par les cotisations des Comités paroissiaux. Cette bibliothèque doit comprendre les principales publications de l'*Action Populaire* : *Les Guides Annuels*, *Le Manuel Social Pratique*, *Le Guide d'Action Religieuse*, *Le Manuel de Droit Usuel et Rural*, puis un abonnement à partir de Janvier 1912 à la revue trimesuelle de l'*Action Populaire*, avec les premiers numéros de *La Vie Syndicale* et des *Cercles d'Études*. (S'adresser, 5, rue des Trois Raisinets à Reims). L'abonnement de la Revue est de 7 fr. 50 par an. Y ajouter *Peuple de France*, la précieuse petite revue populaire, même adresse. Ce premier fonds s'augmentera des brochures de la Bonne Presse (5, rue Bayard à Paris), des abonnements au *Péril alcoolique*, à *Ecole et Famille* et à la *Retraite*, dont il a été déjà parlé ; enfin un choix de brochures pour la défense religieuse et pour l'organisation des œuvres sociales, surtout agricoles.

Les vœux suivants viennent couronner ces débats :

L'Union Catholique ayant pour but dernier de transformer la vie publique des fidèles par un développement plus actif et plus bienfaisant de la foi et de la piété au grand jour, le Comité cantonal ou décanal devra diriger tous les efforts des délégués paroissiaux vers ce but à atteindre par tous les fidèles du doyenné.

Toutes les œuvres étudiées et entreprises seront réglées d'après cet idéal : œuvres de piété, d'éducation, de presse et de propagande, œuvres sociales.

Pour cela, il est utile que les réunions du Comité décanal soient régulières et trimestrielles.



VIII

LA PRESSE

— Rapporteur, M. J. PÉNEL, membre du Comité paroissial de Saint-Pierre-Quilbignon.

Questionnaire.— Le Comité cantonal a-t-il fait une enquête sur l'action locale de la Presse, bonne ou mauvaise ? — Sur les moyens de répandre la bonne, et de lutter contre la mauvaise ? — Quels sont les journaux dont la propagande dans le Doyenné est la plus utile et la plus efficace au point de vue religieux et social ? Y a-t-il des Bulletins paroissiaux ? Un Bulletin cantonal ? — Quel en est le tirage ? — Quelles ressources ? — Quelle est leur action par rapport à la vie des Unions Catholiques ?

M. Pénel, comme M. le Docteur Dubois, voit dans l'œuvre de la *presse* la mission principale à remplir par le Comité cantonal. La *presse*, dit-il, est la grande semeuse d'erreur, de haine et de corruption, mais aussi l'une des plus grandes formes d'évangélisation des temps modernes.

Pour qu'elle remplisse sa mission selon les vues de la divine Providence, pour la gloire de Dieu, le triomphe de la Sainte Eglise, l'éducation religieuse et sociale des fidèles, dit notre vénéré évêque, il faut que la *presse*, et particulièrement sous la forme de Journal, soit imprégnée de surnaturel. Cela ne veut pas dire qu'il lui faille adopter le genre sermon, ni le genre raisonneur. Mais, à travers les mille détails du jour, plaisants ou graves, le surnaturel est l'atmosphère qui les enveloppe, les éclaire et les réchauffe, comme la lumière baigne les tableaux des maîtres. Si bien que, sans que soit prononcé le nom divin, le lecteur éprouve le sentiment que dépeint l'abbé Péreyve, à propos d'Ozanam : « quand nous quittions le rocher ou le tertre où il s'était reposé, nos âmes étaient toujours plus près de Dieu. » Plus près de Dieu ! Est-ce là toujours ce que fait celui que nous appelons le « bon Journal » ? Que de progrès à faire ! Que de préoccupations secondaires à rejeter comme l'athlète se dépouille pour entrer dans l'arène ! Que le côté purement politique paraît donc mesquin, du temps perdu, en face de l'*unique*

nécessaire pour lequel doivent vivre les chrétiens des Unions Catholiques ! Le vrai journaliste chrétien est de l'école de Louis Veuillot et du vieil Univers, où la rédaction, pour préparer le labeur du jour, se prosternait en prière, lisait et méditait une page de l'Evangile, et prenait la plume comme le prêtre prend l'hostie pour la consacrer et la distribuer aux fidèles.

Tout Journal qui ne s'élève pas à ces sublimités n'est pas digne de nourrir les intelligences dans l'*Union Catholique*. C'est à ces hauteurs que nous convions à monter la presse locale et régionale, pour illuminer nos rangs et guider notre marche.

Malgré ses efforts, la propagande des bons journaux est bien en retard en face de l'autre, dans notre diocèse. Rien que pour les trois cantons de Brest, une étude attentive constate qu'ils donnent à la presse mauvaise, impie, immorale, *un million* de francs par an, et à peine 100 000 fr. au bon journal !

Aussi le rapporteur conjure-t-il les Comités cantonaux d'organiser partout la lutte : « Déroulède dit qu'en 1870, les Bavares brûlaient homme par homme, maison par maison. Nous devons, nous catholiques, atteindre nos concitoyens, rue par rue, maison par maison, en chasser le mauvais Journal, et s'il n'y est pas encore, ne pas attendre qu'il nous devance et y introduire le bon journal.

Le bon journal, c'est-à-dire, pratiquement, au point de vue populaire, nos journaux catholiques locaux, et, avec eux, *Le Nouvelliste de Bretagne*, *Le Nouvelliste du Dimanche*, *La Croix quotidienne*, *La Croix du Marin* et *La Croix du Dimanche*.

Les fermes qui avoisinent les villes sont souvent contaminées par la mauvaise presse, parce que les porteurs et porteuses de lait et de produits maraichers, retournent à la maison après avoir fait l'acquisition d'un mauvais journal. C'est un devoir rigoureux pour les maîtres de s'opposer à la contagion de cette peste plus terrible que l'autre.

Le comité cantonal a là devant lui une tâche immense. Pousser les Comités de Paroisse à une enquête approfondie, détaillée, minutieuse, organiser la propagande, chercher

des magasins qui consentent à afficher les bons journaux, assurer le service des correspondances locales pour alimenter la bonne information de nos journaux, recruter les porteurs et les former à l'apostolat, en un mot, transformer la presse catholique, timide instrument de défense, en un magnifique instrument de conquête. Pour ce travail gigantesque, mais nécessaire, il lui faut une section de la Presse bien dévouée et bien outillée.

M. le Vicaire Général Cogneau, après le rapporteur attire l'attention sur le petit Bulletin paroissial. Il n'y en a guère plus de 15 dans le Diocèse. Il est urgent de les multiplier. Il faut leur donner une rédaction alerte et vivante, y enregistrer toutes les idées et tous les faits qui intéressent la vie de la paroisse et en faire vraiment l'organe de l'Union Paroissiale par toutes les œuvres qu'il embrasse dans sa propagande, œuvres syndicales et mutualités à côté des œuvres de piété.

On parle des *Romans* qui envahissent tous les milieux sous toutes les formes, à tous les prix. Il faut leur opposer ceux de la *Bonne Presse*, et pour se garder, au milieu du flot d'ordures qui tend à submerger, prendre pour guide *Romans-Revue*, de M. l'abbé Béthléhem, Rue S. Pierre, 5, à Lille, ainsi que ses tracts si précieux et si bon marché contre les mauvais Journaux, tels que *Le Matin*, *Le Journal*, *Le Petit Parisien*, etc. On recommande aussi de déposer les bons journaux dans les maisons les plus fréquentées, chez les perruquiers, par exemple, de détruire dans les wagons les mauvais journaux laissés sur les banquettes, de surveiller la propagande protestante des bibles, et les colporteurs de mauvaises chansons, avec l'audace très méritoire dont M. l'abbé Madec fit preuve un jour ; enfin quelques uns proposent de boycotter les boutiques dépositaires de mauvais journaux.

Enfin, Monseigneur, demande qu'en combattant la mauvaise presse, on ne laisse pas dans les bibliothèques de famille les livres, richement reliés parfois, héritages de générations peut-être voltairiennes. Il conjure les parents de brûler tous ces ouvrages, afin que le mal ne puisse se perpétuer ; et il termine par ce dernier appel et cet hommage patriotique : « Tout à l'heure on exprimait le désir que les *Bulletins*

paroissiaux soient adressés à tous les paroissiens absents. Et ma pensée allait à ces absents, nos soldats qui combattent, là-bas au Maroc. Adressons-leur le salut de nos sympathies, de notre admiration et de nos prières. » Nos soldats sont acclamés.

Voici les vœux proposés, et adoptés à l'unanimité.

Tout membre de l'Union Catholique, à plus forte raison tout membre du Comité, doit s'imposer l'obligation de prêcher d'exemple en se défendant scrupuleusement l'achat et la lecture, surtout en public, des journaux mauvais, c'est-à-dire antireligieux et areligieux ou neutres.

Les propagateurs et distributeurs volontaires de bons journaux seront des apôtres véritables, comprenant qu'ils font là œuvre très efficace et très méritoire.

Que le Bulletin religieux, paroissial ou décanal soit le reflet des études et de l'action des Comités et des Sections de chefs de famille ; qu'il soit envoyé aux absents, militaires, domestiques ou autres.



IX

ÉMIGRANTS TEMPORAIRES

— Rapporteur, M. le Comte DE SAINT-SIMON, président du Comité paroissial de Saint-Goazec.

Questionnaire.— Les Comités du Canton se sont-ils occupés des émigrants temporaires ? — Les enquêtes, près des familles, dans les quartiers, ou près des maires, ont-elles permis d'établir la liste des émigrants et leur destination ? — A-t-on pu leur rendre des services ? — Les mettre en relation avec le clergé et les Oeuvres d'Emigrants du diocèse où ils se sont transportés ? — Ont-ils profité des caisses des dépôts pour faire parvenir leurs gains à leurs familles ?

La grande question de l'Emigration est angoissante pour tous ceux qui veulent assurer le règne du Christ, particulièrement en Bretagne ; car le breton déraciné c'est une âme isolée, une foi chancelante et une pureté vite perdue. Que faire ? L'arracher à son isolement. Puisqu'il quitte la Bretagne, que la Bretagne le suive ! Et c'est là la grande tâche des Comités cantonaux. Connaître d'abord ceux qui partent ou qui veulent partir ; ce qui demande une enquête permanente, des listes dressées, une étude des exodes précédentes, une prévision et une préparation des futures, des relations établies aux lieux d'immigration, des correspondances et nouvelles échangées, des organisations créées pour encadrer les partants, des liens noués entre le foyer qui reste au pays et le chef de famille qui l'a quitté, et si celui-ci néglige son devoir de secourir sa famille, il faudra recourir à la loi du 13 Juillet 1907 qui permet à l'épouse d'obtenir saisie-arrêt sur le salaire de son mari, dans la proportion de ses besoins.

L'action n'a pu s'engager assez à temps cette année ; mais il faut prévoir la campagne de Mai 1913, et la préparer de très loin ; se rendre compte des retours, connaître les conditions dans lesquelles ont vécu ces émigrants, faire en sorte d'établir des équipes composées de 10 à 12, avec un chef désigné ou reconnu par eux, préparer les engagements avant les départs, et pour cela, se mettre en relation avec ;

— M. l'abbé *Charpentier*, vicaire à la Cathédrale de Chartres, et le bureau des Agriculteurs Catholiques d'Eure-et-Loir, 3, rue des Lisses à Chartres.

— M. le Chanoine *Riché*, 4, rue S. Louis à Versailles, ou M. *Guesnier*, secrétaire du Groupe des Agriculteurs Catholiques de Seine-et-Oise, à l'Evêché de Versailles.

Pour la Normandie, avec M. le Chanoine *Leridez*, directeur des Œuvres diocésaines à Contanat.

M. l'abbé *Portier*, recteur de Scrignac, a pu suivre de sa sollicitude un groupe important de ses paroissiens, en Seine-et-Oise. Il pourra, pour l'année prochaine, communiquer un peu de son expérience aux confrères intéressés. On pourrait aussi prendre modèle, sur l'organisation mise en pratique dans la région de St-Pol-de-Léon, en faveur des marchands d'oignons qui vont en Angleterre. Tout est bien organisé à l'avance pour ces 1500 ou 2000 émigrants temporaires. Ils sont réunis pour une messe de départ avec communion générale ; à leur retour, ils s'approchent des sacrements. Leur séjour en Angleterre n'échappe pas à l'action du Clergé, et désormais la grande source des désordres est tarie.

Il se pratique, dans la région de Fouesnant un racolage de jeunes garçons pour des verreries. Il est déplorable que ces enfants soient enlevés à la terre, d'autant plus que, même dans le milieu où on les emmène, ils n'ont pas la compensation d'un apprentissage professionnel sérieux qui assure leur avenir.

Vœux adoptés :

Il est nécessaire d'établir partout, dès maintenant, l'état du mouvement d'émigration, par une enquête très attentive et persévérante.

Les syndicats locaux veilleront à combattre les goûts nomades en s'incorporant la classe où se recrutent les émigrants temporaires, en favorisant les contrats permanents de travail, en s'efforçant de grouper en équipes régulières les partants.

Il est nécessaire d'entretenir avec les absents des relations par correspondances, envois de journaux locaux, dépôts d'épargne, etc.

X

L'ŒUVRE DES CATÉCHISTES

— Rapport par M^{me} l'Amirale DE PENFENTENYO, Présidente du Patronage des filles de Saint-Mathieu, à Quimper.

Questionnaire. — L'enseignement familial de la Religion est-il l'objet de la sollicitude des comités ? — Les œuvres locales de catéchistes tendent-elles à reconstituer, plutôt qu'à remplacer l'enseignement familial, là où il est négligé ? — Le recrutement et l'activité des catéchistes sont-ils organisés ? — Qu'en est-il de l'affiliation à l'Archiconfrérie des Catéchistes ? — Par quels moyens les catéchistes sont-elles en contact avec les familles d'une part, le clergé d'autre part ?

Les jeunes gens de vos patronages se font-ils catéchistes ?

Dans les campagnes y a-t-il des centres de groupements catéchistiques : villages, quartiers ?

3 200 catéchistes pour 232 paroisses qui ont fourni les renseignements demandés, cela fait conclure sans crainte d'erreur, que le total, avec les 82 autres paroisses, dépasserait sensiblement 4 000. Constatation bien consolante et qui laisse soupçonner d'immenses dévouements.

Aussi Monseigneur promet-il que, pour organiser plus complètement l'œuvre des catéchismes, et lui assurer les indulgences de l'archiconfrérie de Paris, il va demander l'affiliation de toutes nos confréries paroissiales.

Mais avant d'ouvrir la discussion sur tous les points du Programme, Monseigneur déclare que le principe à rappeler sans cesse, c'est l'obligation rigoureuse qui incombe directement aux parents d'enseigner le catéchisme à leurs enfants. Il demande à M. le Curé-Archiprêtre de Saint-Pol de vouloir bien expliquer les moyens qu'il a employés pour atteindre ce but.

A Saint-Pol, les parents *seuls* ont la responsabilité d'apprendre aux enfants la lettre du catéchisme. Les maîtresses des écoles libres doivent exiger que les enfants sachent la lettre du catéchisme avant la classe. De même, ne sont reçues au patronage des filles que les enfants qui, avant d'y recevoir les explications religieuses, ont fait preuve de

connaissance du texte du catéchisme : 1 200 enfants sont soumis à ce régime, et les parents sont fidèles à leur devoir.

Nous pourrions citer une paroisse de Cornouaille qui approche de ce résultat.

Le but idéal d'une dame catéchiste, dit M. l'Archiprêtre de Saint-Pol, c'est d'arriver à se rendre inutile.

On nous donne des détails très attachants sur la garderie des garçons du catéchisme à Morlaix. 150 enfants, de 6 à 12 ans confiés personnellement par leurs parents, y viennent à l'issue des classes, y font leurs devoirs, et y apprennent le catéchisme. Les parents passent pour les reprendre le soir, et l'œuvre a compté parmi eux des conversions signalées.

Les enfants assidus et exemplaires, obtiennent comme récompense, à la fin de leurs communions solennelles, de revenir à l'œuvre, à titre de moniteurs chargés d'enseigner les prières aux plus jeunes. Voilà un exemple et un encouragement pour les jeunes gens de nos patronages.

Voici les vœux qui résument la discussion :

Le catéchisme en famille est le devoir principal des parents chrétiens.

L'Œuvre des catéchismes doit devenir l'œuvre capitale des organismes paroissiaux : Tiers-Ordre, Enfants de Marie, Mères chrétiennes, patronages.

Les catéchistes, recrutés et organisés chaque année ne donneront pas tout ce que Dieu leur demande, si des réunions mensuelles ne viennent entretenir, réchauffer et éclairer leur zèle.

Il serait bon qu'au prône fussent annoncées les communions de catéchistes et de catéchisés, aux jours d'indulgence plénière.

Les catéchistes volontaires doivent se tenir en relations constantes avec les parents de leurs catéchisés.

Il est désirable de provoquer partout, même à la campagne, le dévouement des jeunes gens des Patronages et Cercles d'Etudes à l'Œuvre des catéchismes.

XI

L'ŒUVRE DE LA PROTECTION DE LA JEUNE FILLE

— Rapport par M^{lle} DE SAINT-SEINE, Secrétaire générale de l'Œuvre, à Paris.

Questionnaire.— A-t-on trouvé, dans chaque paroisse, une femme dévouée, pour être correspondante de l'Œuvre de la Protection de la Jeune Fille ? — Cette correspondante a-t-elle pu, de concert avec le clergé paroissial, s'occuper des départs, et réaliser quelque bien en faveur des absentes ?

A-t-on agi sur l'opinion, par des *tracts*, des *affiches*, des conférences, des œuvres et industries rurales, pour enrayer le mouvement d'émigration ou le canaliser ? — Exerce-t-on une surveillance sur certains recruteurs ou bureaux de placement dangereux ?

A-t-on dirigé vers l'Œuvre de Sainte-Marthe, établie à Saint-Louis, les jeunes filles qui vont se placer à Brest ?

Il était urgent que ce sujet fût mis à l'ordre du jour de nos Comités Paroissiaux et Cantonaux. Les jeunes filles de Bretagne quittent la vie saine et pure de leurs villages, entraînées par le mirage des villes. Des offices de placement suspects leur promettent monts et merveilles. Elles partent naïves, curieuses parfois, trop confiantes. Elles peuplent à Paris les hôpitaux, victimes de la tuberculose, et les maternités. 80 000 bretonnes sont inscrites sur les registres du vice à la Préfecture de Police.

L'Association catholique internationale des œuvres de la protection de la jeune fille, se propose de porter remède à cette affreuse misère, contre laquelle les familles bretonnes ne sont pas suffisamment mises en garde. Voici ses moyens : 1° préserver la jeune fille des périls de la route ; 2° lui procurer, à son arrivée, abri, placement, soutien moral ; 3° mais avant tout, prévenir autant que possible le départ, toujours funeste, retenir la jeune fille au pays et lui procurer du travail au foyer domestique.

M^{lle} de Saint-Seine, Secrétaire générale de l'œuvre à Paris, nous décrit l'organisation de l'œuvre en France : un

Comité national à Paris, un Comité diocésain, sous la direction de chaque Evêque ; puis des Sous-Comités dans les villes du diocèse, et une correspondante attitrée dans chaque paroisse.

Les couleurs de l'Association sont le jaune et le blanc, couleurs du Pape. Son but est de former un réseau protecteur qui couvre toutes les paroisses et assure partout aux jeunes filles une aide, des lumières, et un abri.

« Et maintenant, conclut M^{lle} de Saint-Seine, je me retourne vers vous. Ne voudrez-vous pas joindre vos efforts aux nôtres et faire avec nous la chaîne dans ce grand désastre qui menace chaque jour la Bretagne ? C'est l'âme de la France qui vous sollicite dans celle de toutes ces jeunes filles ; dans les villes, vous aurez à cœur d'organiser des secrétariats et des services de protection ; dans les paroisses, vous vous offrirez comme correspondantes, » Des applaudissements prolongés répondirent à cet appel, et Monseigneur déclara constitué, sous sa bénédiction, le Comité diocésain avec ses correspondantes locales.

L'œuvre diocésaine a son centre rue Valentin, 5, à Quimper, (ancienne impasse Mesgloaguen), sous la présidence de M^{me} la Générale de Jacquilot du Boisrouvray, et son secrétariat est ouvert à l'adresse citée plus haut, pour recevoir les jeunes filles et les personnes qui veulent s'occuper de l'œuvre, tous les samedis de 2 h. à 4 h.

Déjà le chiffre des correspondantes paroissiales est élevé. Toutes les paroisses ne tarderont pas à avoir chacune la leur. Les affiches de l'œuvre sont apposées dans toutes les églises, les patronages et les ouvroirs ; et les brochures qui font connaître l'œuvre se répandent partout dans le Diocèse. Dieu soit béni, et qu'il protège nos jeunes filles !

L'Œuvre s'intéresse à toutes les industries qui retiennent dans leurs familles les jeunes filles. Parmi ces œuvres, il en est une qui est une providence pour nos côtes de Cornouaille, c'est celle de la dentelle. Si, dans quelques localités l'appât du gain prête à quelques abus et occasionne un excès de travail ; dans l'ensemble, dirigée par des personnes pieuses et dévouées, elle maintient dans la bonne voie un grand nombre de jeunes filles, et procure par leur travail un

appoint nécessaire aux pauvres ressources du foyer.

Voici les vœux adoptés, après que Monseigneur a fait un appel aux écoles libres, pour que leurs enfants soient entretenus dans l'amour du sol natal et de la vie rurale :

Qu'une vaste enquête se poursuive par les soins du clergé et des correspondants locaux de la P. J. F., sur l'émigration féminine bretonne.

Que la Presse régionale porte une attention soutenue et très avertie sur ses immenses dangers, mette en garde contre les bureaux de placement suspects, et aide de tout son pouvoir l'action préservatrice et bienfaisante de l'œuvre de la Protection de la Jeune Fille.

Que nos écoles libres de filles et nos ouvroirs comprennent qu'ils ont sur ce terrain une œuvre d'éducation très importante à entreprendre.



LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

— Rapport par M^{me} A. DE COUESNONGLE.

Questionnaire.— La Ligue, dans chaque paroisse, remplit-elle, sous la direction du clergé, une action parallèle à celle du Comité et de l'Union, pour étudier, promouvoir, développer les diverses œuvres de femmes ? — Qu'a-t-elle fait, en particulier, pour préparer l'organisation de l'Œuvre de la Protection de la Jeune Fille ?

L'œuvre a déjà fait un bien immense dans le diocèse, et ce bien lui a mérité d'être choisie par notre Evêque pour exercer dans les paroisses, sous la direction du Clergé, une action parallèle à celle des comités paroissiaux, en ce qui regarde les œuvres féminines. Cette action parallèle a déjà été l'objet d'étude dans la réunion annuelle à Quimper, et depuis, sous la présidence de M. le Vicaire Général Cogneau, dans une réunion au Folgoët.

Comme l'heure s'avantait et qu'une conférence spéciale aux dames était annoncée, pour une heure de l'après midi, Monseigneur se contenta de mettre aux voix le vœu suivant qui a rallié tous les suffrages :

Afin de pouvoir soumettre au clergé paroissial de multiples questions, la L. P. F. émet le vœu qu'à l'époque de son congrès régional annuel, MM. les Curés, Recteurs, et Vicaires répondent dans la mesure la plus large possible à ses invitations à y assister.

Que MM. les Curés et Recteurs président par eux-mêmes ou par leurs vicaires les réunions mensuelles et veillent à l'assiduité des dizainières à ces réunions.

UNION CANTONALE

— Rapporteur, M. le Comte Hervé DE GUÉBRIANT, Membre du Comité de Saint-Pol-de-Léon.

Questionnaire.— Les réunions sont-elles périodiques ? annuelles ? semestrielles ? — En quoi ont-elles consisté ? — En simples discours ? En travail par groupes distincts des œuvres comprises dans l'Union ? — En journées d'œuvres et de piété ? — En journées eucharistiques ?

M. le Rapporteur dit excellemment que l'unité organique est L'Union Paroissiale, comme l'unité militaire est le régiment. L'Union Cantonale réunit plusieurs comités pour les manœuvres, comme le général réunit plusieurs régiments pour des exercices de guerre.

L'Union cantonale n'existe donc que par la réunion cantonale. Elle double et multiplie les unités d'action pour présenter une force plus compacte, donner à chaque unité l'idée d'un appui solide, créer une émulation qui centuple la confiance et le courage, exercer aux mouvements d'ensemble, imprimer l'élan à quoi rien ne résiste.

Il en est différemment du Comité cantonal. Celui-ci, c'est le général qui groupe ses forces pour donner à chacun sa place et son rôle dans la manœuvre et le combat en vue d'un but commun à atteindre. Et c'est ici que M. H. de Guébriant et M. le D^r Dubois se rencontrent dans les mêmes vues et pour les mêmes œuvres plus générales, Œuvres de presse, Œuvres syndicales, Répartition proportionnelle scolaire, Bulletin cantonal, Bibliothèque.

Une réunion cantonale par an suffira, car ce déploiement d'action exercera une influence prolongée, s'il a été bien préparé et bien pratiqué.

On cite en exemple une journée eucharistique à Charle-roi. Les journées eucharistiques de Ploudalmézeau et de S.-Pol-de-Léon, quoiqu'ayant débordé le Doyenné, donnent suffisamment l'idée de ce que doit être une réunion cantonale ;

messe, rapport des diverses unités par séries d'œuvres, chants, vêpres, bénédiction, exhortations du Président, taitant d'une œuvre ou d'une vérité plus opportune à rappeler. Si cette réunion prend la forme de journée eucharistique, l'Adoration par groupes est l'œuvre culminante. Dans le cas contraire, tout en prenant le caractère de journée de piété, elle consacre l'ensemble des exercices à une sorte de revue des œuvres du Doyenné.

Le vœu suivant montre que le congrès a ainsi compris l'Union Cantonale :

Que, au moins annuellement, une journée de piété et d'œuvres unisse toutes les paroisses du Doyenné dans une manifestation de foi et d'édification mutuelles.



XIV

COMITÉ DIOCÉSAIN

— Rapporteur, M. le chanoine Buléon, Curé-Archiprêtre de la Cathédrale de Vannes.

Questionnaire.— Fonctionnement du Comité Diocésain.— Que pensez-vous d'un insigne diocésain ? — d'une carte personnelle diocésaine ? d'une Chronique des Unions dans la *Semaine religieuse* ?

Le Comité Diocésain est l'office central de renseignements et de direction de l'Union. Il est le modérateur et le conseiller, le centre d'attraction et le centre d'impulsion. Il est le cerveau qui donne les lumières et provoque l'action. Vivifié par un grand cœur d'Evêque, il imprimera à l'action catholique du diocèse un élan incomparable.

Voilà un pâle canevas de la belle conférence de M. le chanoine Buléon, qui a été si vivement applaudie.

Monseigneur adresse à son ami de vieille date un merci ému et délicat, puis après avoir annoncé qu'il fonderait bientôt le Comité Diocésain, il bénit le travail persévérant que les congressistes vont apporter à la réalisation des décisions, prises pendant ces jours de prière et d'étude, et reporte la pensée et le cœur de tous vers le grand et saint Pontife régnant, inspirateur des Unions Catholiques.

Tous répondent d'un seul cœur comme d'une seule voix : « Vive Monseigneur ! Vive Pie X ! Vive Jésus-Christ ! »

* *

M. le chanoine Ménard, dans les journées du lundi, mardi et mercredi, après la messe du Congrès, nous commente cette parole de Notre Seigneur en Saint Jean : « Celui qui demeure en Moi et Moi en lui porte beaucoup de fruit. » D'où vient que beaucoup de catholiques pratiquants nous donnent cette impression, trop fondée hélas, d'être des gens sans valeur ? Il n'y a qu'une explication : Ils n'ont pas de vie vraiment intérieure, celle qui se nourrit, s'alimente par la

méditation, la prière, en un mot l'union de nos âmes à Notre Seigneur Jésus-Christ. Le meilleur secret de l'activité catholique est dans cette union, et hors d'elle, il n'y a rien à espérer. Notre Seigneur le dit encore : « Sans moi vous ne pouvez rien faire. »

EPILOGUE

UN CONGRÈS A QUIMPER-CORENTIN

Une question se posait ici, cruelle, angoissante pour les âmes catholiques. La Bretagne d'hier sera-t-elle la Bretagne de demain ? la terre des fortes croyances aussi solides que le granit de ses rochers, la terre habitée par un peuple heureux, groupé autour de ses clochers à jour, occupé aux durs métiers de la pêche et de la culture, mais sur des flots et sur des sillons qu'enveloppe, je ne sais quelle douceur et quelle beauté des choses plus pénétrantes qu'ailleurs. Au sein de la grande, la petite patrie fut-elle jamais plus aimée ?

Il était permis de craindre. La guerre faite à la religion et aux traditions est ici plus meurtrière. Des causes moins puissantes chez d'autres agissent sur les Bretons avec une énergie plus forte. L'émigration prend à la vieille province, chaque année, par milliers et par milliers, ses fils et ses filles. Séduits par le mirage des villes lointaines, de Paris, de sa vie, qu'ils croient facile, de ses plaisirs fastueux, découragés aussi par la difficulté de trouver chez eux du travail et du pain, trompés par des agences menteuses, par des marchands qui font la traite de la chair blanche, ils s'en vont, ils se perdent à la lettre, habiles même parfois à effacer leur traces et à ne laisser nulle part leur nom.

L'alcoolisme faisait aussi plus de ravages. Les quantités absorbées sont-elles plus fortes ? Je ne sais. Le tempérament lui résiste moins. Combien de paysans ressemblent à celui dont nous parlait hier M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan. Le bonhomme lui faisait des adieux désolés. « C'est fini, Monsieur de Lamarzelle, vous ne me reverrez plus. » Et sa voix se noyait dans un sanglot. « Allons donc, mon brave, malgré vos soixante-dix-huit ans, vous êtes encore solide comme un chêne. — Je ne dis pas non, Monsieur, mais l'année qui vient est une année à pommes. Il y aura beaucoup

de cidre, du bon et à bon marché. Je m'en irai avec lui. Comment lui résister ? »

Eh ! bien, aujourd'hui, contre ce fléau et contre tous les fléaux, la résistance s'organise, et elle sera victorieuse. Comment en douter, au sortir de ce Congrès de Quimper, où tout fut si bon, si beau, si pieux, si vrai ? Les yeux ne se détacheront pas aisément de ce spectacle. Des centaines d'hommes et de Congressistes, envahissant dès la première heure la cathédrale de Saint-Corentin et se préparant au travail par la communion, les mêmes remplissent la salle des séances, scandant la prière avec l'accent d'une foi profonde, prêtant ensuite aux discussions une attention intense que rien ne fatigue, que rien ne distrait, l'Evêque conduisant ces discussions, en homme qui a tout prévu, qui n'improvise rien, qui sait où porter la parole et la lumière, et où s'arrêter, qui excelle à retenir en excitant, à lancer ses troupes en restant maître de leur élan. Ah ! les belles paroles, les bons sourires, les fines remarques, les grandes pensées toujours prêtes à prendre leur vol vers Dieu, le Pape, l'Eglise, le Pays ! Toutes les conditions mêlées : curés, sénateurs, députés, fermiers, ouvriers, grandes dames, petites fermières, mais dans tous les yeux la flamme de la même allégresse, sur tous les fronts le signe et l'orgueil de la même foi.

Les victoires ne s'improvisent pas. Aussi le Congrès avait été lentement, minutieusement préparé. Depuis deux ans, l'Evêque en parlait à ses prêtres, il s'entourait de leurs conseils, il leur communiquait ses plans et ses désirs. Les projets mûrissaient. Un questionnaire-programme sollicitait des réponses précises. Et parce que déjà l'on prévoyait que les études se porteraient de préférence sur le Comité de paroisse, les interrogations suivantes étaient posées, sur la composition du Comité et sur sa méthode de travail.

Composition. — Les membres du Comité paroissial forment-ils une élite par la piété, le zèle et l'activité ? Sont-ils d'âge, de situations, de quartiers différents ? Se sont-ils déjà formés dans les œuvres de paroisses : Associations, Confréries, Syndicats ? Se tiennent-ils en contact personnel avec le

clergé ? Une enquête précise, détaillée, faite en commun a-t-elle bien établi les besoins religieux, moraux, professionnels, matériels de la paroisse et des paroissiens ? Cette collaboration préliminaire a-t-elle conduit à étudier, susciter, organiser certaines œuvres ? Lesquelles ?

Méthode de travail. — Le Comité de paroisse a-t-il ses réunions régulières — mensuelles — avec un ordre du jour tracé à l'avance et bien précis ? — La prière et la lecture pieuse commentée assurent-elles aux réunions leur caractère surnaturel ? Le travail procède-t-il par conversation générale et familière ? — Chacun rend-il compte du travail personnel assumé et accompli ? — Les membres se partagent-ils le travail à exécuter pendant le mois suivant ? — Les procès-verbaux conservent-ils la physionomie de l'activité déployée ?

Jamais je n'avais douté de la puissance d'un Comité de paroisse. Mais ici je voyais cette puissance entrer en scène, préciser son programme, commencer une marche qui sera victorieuse, qui ne peut pas ne pas l'être. « Aujourd'hui que nous sommes organisés, disaient les Congressistes, nous serons unis dans le travail et la bataille, comme nous l'étions dans la croyance et dans l'obéissance. Ce n'est plus notre tour d'être les battus. » Ceux qui parlaient ainsi, ceux qui pensaient ainsi, sont les aînés du peuple chrétien. Ils étaient bons ; la retraite *fermée*, comme ils disent, la solitude avec Dieu les a rendus ou les rendra meilleurs. Autour de leur Curé, ils forment, dans chaque paroisse, le cœur de la famille, le centre des idées, le principe du mouvement et de la vie. Ils lisent d'abord et ils regardent ensuite, mais ensemble afin de mieux comprendre et de mieux voir.

Ils lisent : Livres, Revues, Brochures, Journaux catholiques, Bulletin ou Semaine du diocèse passent sous leurs yeux. Ce sont des horizons qui s'ouvrent, ce sont des idées qui s'éveillent, ce sont les âmes qui sortent d'une sorte de captivité ; jusque-là repliées sur elles-mêmes, elles n'avaient pas le souci du bien général, et maintenant elles aspirent à le connaître, à le servir.

Après avoir lu, nos amis regardent, c'est encore une manière de lire ; ils lisent ou ils regardent autour d'eux,

chez eux, les conditions de la vie religieuse, familiale, professionnelle. Leurs discrètes enquêtes leur apprennent ce qu'on lit, et ce que l'on dit, ce que l'on mange et ce que l'on boit, si on économise, ou si l'on dette, pourquoi l'on quitte le pays ou comment on y demeure, quelles causes influent sur la santé et quelles causes déterminent la maladie, comment le travail est rétribué et si le métier nourrit son homme.

On croyait d'abord que l'on n'avait rien à faire et, voici que dès le premier pas, le champ du travail fuit comme illimité sous le regard. Que l'on se rassure, toutefois. Paris ne s'est pas construit en un jour, l'Eglise ne sera pas non plus réédifiée dans l'espace d'un an. Mais peu fait beaucoup, quand ce peu se fait avec suite, quand il se fait partout. Et puis quiconque apporte une pierre élève le rempart et défend la cité.

Comme cette modeste institution, le Comité de paroisse, sous la lumière de quelques paroles très simples, paraissait opportune et facile. Elle naissait à peine et déjà tous se tournaient vers elle pour réclamer son concours.

« J'ai besoin, disait une congressiste, de trouver dans chaque paroisse, une correspondante pour signaler aux jeunes filles les périls, les tristesses de l'émigration. » Et l'assemblée de répondre : « Adressez-vous au Comité de paroisse.

Elles répondent ainsi à toutes les demandes ; qu'il fut question de susciter une ligue de pères de famille, d'engager l'un de ces procès qui sont parfois perdus aux yeux de la légalité et gagnés aux yeux de la justice — de combattre une presse impie ou stupidement neutre — de susciter les petits métiers, les petites cultures qui préviendraient l'abandon de la terre natale — de construire la maison saine — de solliciter l'épargne et d'ouvrir le crédit — de relever enfin de la poussière des siècles et des ruines cette grande institution syndicale, œuvre de l'Eglise où le travail et le travailleur trouveraient tant de sécurité, de probité, de dignité

L'heure de finir vient trop tôt. L'Evêque montrait suspendues près de lui les trois couleurs. « En ce moment dit-il, portées par des ouvriers au Vatican, attirées par Pie X,

rapprochées de son cœur et de sa bouche, elles ont reçu son baiser. » Il ajouta : « En ce même moment, engagées au Maroc avec l'honneur du pays, elles ont rougi parce que une goutte de sang de France est tombée sur elles ! »

Ah ! Monseigneur, vous remettrez à vos troupes fidèles un drapeau du même genre ; dans ses plis vous enfermerez la bénédiction, vous saviez qu'il serait riche de sacrifices et qu'il irait ainsi à la victoire.

Signé :

HACHEL.



Imprimatur.

Quimper, le 8 Octobre 1912

A. COGNEAU

vic. gén.